

COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
SEANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 09/11/17 s'est réuni le jeudi 16 novembre 2017, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek (du point n° 1 au point n° 6 inclus), Monsieur Noël Boursin, Monsieur Romaric Moyon, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Monsieur Anthony Lemond, **Adjoints** Monsieur Xavier Luciani, Monsieur Jean-Claude Coulleau, Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire (du point n° 1 au point n° 6 inclus), Madame Valérie Vernin, Monsieur Christian Clause, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur François Kalfon (du point n° 1 au point n° 22 inclus), Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamila Smaali Paille, Madame Farida Atigui (du point n° 1 au point n° 17 inclus), Madame Marine Gaignard (du point n° 1 au point n° 13 inclus), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Corinne Aubanel, Madame Alexandra Duverne, Madame Farida Atigui (à partir du point n° 18), Monsieur Thomas Guyard,

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Kadir Mebarek a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet (à partir du point n° 7), Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Renée Wojeik a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Monsieur Romaric Moyon, Madame Catherine Stentelaire a donné pouvoir à Monsieur Christian Clause (à partir du point n° 7), Monsieur Mohamed Mokeddem a donné pouvoir à Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Chrystelle Marosz a donné pouvoir à Madame Jocelyne Langmann, Monsieur François Kalfon a donné pouvoir à Monsieur Thierry Brisson (à partir du point n° 23), Madame Marine Gaignard a donné pouvoir à Madame Djamila Smaali Paille (à partir du point n° 14)

SECRETARE :

Madame Andrianasolo Rakotomanana

## **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Dans l'ordre du tableau, il s'agit de Madame Rakotomana.

*Monsieur Vogel annonce que deux délibérations sont posées sur table. La première étant en réalité une modification de la délibération numéro 14 à la suite de l'arrivée de nouvelles données techniques ; et la seconde, qui concerne l'adoption du montant des attributions de compensation au titre des transferts de l'Université Inter-Ages et de la Promotion du Tourisme, devait être présentée au prochain conseil municipal mais comme celui-ci a lieu après le prochain conseil communautaire, il fallait que ce sujet soit délibéré aujourd'hui. Monsieur Vogel remercie les conseillers municipaux de leur compréhension.*

*Ensuite, Monsieur Bourquard a proposé une délibération en envoyant un projet de délibération mais en vertu des dispositions du Règlement Intérieur, et notamment de son article 3, l'ordre du jour est fixé par le Maire. La délibération de Monsieur Bourquard ne sera donc pas soumise à débat. Les membres du Groupe Opposition disposent des droits qui sont prévus aux articles 10, 11 et 18 pour émettre des vœux ou déposer des questions écrites et amender les délibérations qui sont soumises au Conseil, ils ne peuvent rien proposer de leur propre initiative. Néanmoins, Monsieur Bourquard ayant effectué un certain travail, Monsieur Vogel a fait rédiger une note détaillée pour expliciter la décision afin de lui répondre à la demande formulée.*

Monsieur Bourquard explique qu'au précédent Conseil Municipal, l'un des conseillers municipaux, sans distinction Majorité / Opposition, avait déposé une proposition de délibération en début de séance, même pas à l'avance. Monsieur Bourquard lui avait reconnu ce droit-là parce qu'il est écrit dans la loi et qu'il est bien dit dans la loi que tout conseiller municipal a le droit d'initiative des délibérations. Monsieur Bourquard l'avait même félicité de cette initiative qui relève de la vie démocratique normale d'un conseil municipal. Monsieur Bourquard considère son travail de conseiller municipal au même titre que tous les autres et donc, effectivement, les élus du Groupe Opposition ont déjà déposé des propositions de délibérations, déposent celle-ci et en ont encore une autre qui sera bientôt finalisée. Rien n'empêche les conseillers de voter pour ou contre car c'est aussi leur légitimité. Mais que le Maire accepte leur travail, c'est reconnaître aussi que les élus du Groupe Opposition sont des conseillers municipaux au même titre que les autres.

Monsieur Vogel dit que c'est la raison pour laquelle il a répondu à Monsieur Bourquard ; il va lui répondre.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DESIGNE** Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA en qualité de Secrétaire de Séance.

## **2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017**

*Monsieur Vogel présente ses excuses car suite à un incident technique dont l'explication est fournie en note, l'enregistrement sur le support CD du précédent conseil municipal n'a pas fonctionné. Malgré différentes tentatives d'extraction, le résultat s'avère infructueux donc les*

*débats ne peuvent pas être rapportés. Un nouveau matériel, doté d'un système de double enregistrement sur deux supports, a été installé pour qu'on soit sûr de ne plus perdre de débats et fonctionnera dès ce soir.*

Madame Monville De Cecco précise qu'elle était présente à ce conseil municipal alors qu'elle est notée absente et demande à ce que ce soit corrigé.

Madame Monville De Cecco ajoute que si la proposition des élus socialistes de filmer le conseil et le retransmettre en direct avait été acceptée, la question ne se poserait pas car le problème ne se serait pas posé. Cette proposition est importante car elle permettrait à nos concitoyennes et à nos concitoyens de pouvoir regarder de chez eux le conseil municipal, ou de le revoir et d'entendre les débats qui ont lieu. D'autre part, les élus du Groupe Opposition ne voteront pas un compte-rendu qui n'en est pas un bien que Monsieur Vogel ait expliqué pourquoi, Madame Monville De Cecco n'a aucun problème à entendre les problèmes cités et les difficultés techniques rencontrées mais ce compte-rendu ne rend pas compte des débats, or il y en a eu, en particulier sur l'eau par exemple, et en d'autres points importants, ce qui est vraiment dommageable.

Monsieur Kalfon suit les observations de Madame Monville De Cecco. Tout d'abord, un certain nombre de conseillers sont notés absents ou excusés alors qu'ils étaient présents, si l'on veut réécrire l'histoire et s'en tirer le bon rôle, c'est très bien, et un certain nombre de débats ont été complètement tronqués. Monsieur Kalfon espère qu'il ne s'agit-là que de difficultés techniques auxquelles les élus ne seront pas de nouveau confrontés. Comme il s'agit de l'approuver, les conseillers du Groupe Opposition voteront contre ou s'abstiendront, puisque ce compte-rendu ne rend compte de rien, et surtout pas de la vérité.

Monsieur Thiaw revient sur les absents car c'est facile à corriger : Monsieur Kalfon, Monsieur Thiaw, Madame Gaignard et Madame Monville De Cecco étaient là.

Madame Monville De Cecco propose même de refaire les débats afin qu'ils figurent au prochain compte-rendu.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu analytique de la séance du 21 septembre 2017.

### **3 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES**

Monsieur Kalfon réitère ses remarques face à l'insistance des dénégations du Maire ; il ne peut que voter contre ou poser des questions. En l'occurrence, les cache-pots vont coûter la bagatelle de 41 000 + 15 000 euros, ce qui semble un peu beaucoup. Lorsque Monsieur Kalfon s'était renseigné à ce sujet, on lui avait répondu que les cache-pots présents sur la place actuellement n'étaient pas les futurs cache-pots. Monsieur Kalfon avait alors fait remarquer qu'il n'était pas convaincu par l'enrobé – ce qui avait généré un débat technique sur l'enrobé avec Madame Wojeik – mais qu'il trouvait que le cache-misère était plutôt sympathique puisque c'était très fleuri. Les pots actuels sont bien suffisants et ces nouveaux achats font un peu chers.

Monsieur Kalfon demande des précisions sur la nature de la sécurisation du Groupe Scolaire Beauregard car, pour être sympa avec tout le monde et ne pas être antipathique, dans la

mesure où la collectivité récupère la TVA, il va s'exprimer en Hors Taxes mais on est à 126 000 euros.

Enfin, dans le cadre du Brie de Melun, il y a une dépense de 12 000 euros.

Monsieur Vogel lui répond que c'était dans le cadre de l'intronisation des chevaliers du Brie.

Monsieur Kalfon ne le croit pas, car si tel avait été le cas, avec le bon mot qu'est celui de Monsieur Vogel, Monsieur Kalfon aurait pu faire économiser ces 12 000 euros à la collectivité pour être intronisé. Quelque chose de moins dispendieux lui aurait convenu.

Plus sérieusement, Monsieur Kalfon attend des réponses sur sa remarque et ses deux questions.

Monsieur Mellier répond sur Beauregard. La sécurisation est un sujet qui court depuis longtemps et quand les élus de la Majorité parlent de sécurisation, il ne s'agit pas de mettre des caméras.

Monsieur Kalfon précise qu'il n'a rien dit de tout cela.

Monsieur Mellier préfère le préciser pour éviter toute polémique. Il s'agit de clôturer ce groupe scolaire qui n'est pas aux normes et qui a subi beaucoup d'intrusions depuis deux ans. Les services techniques ont produit un rapport sur ce qu'il faut faire. La Ville met donc en place la sécurisation du groupe scolaire, très attendue par les conseils d'école de ces deux maternelles et élémentaires, ainsi que du City Stade. C'est un marché de plus de 400 000 euros dont 126 000 pour le groupe scolaire lui-même, sur lequel la Ville de Melun va percevoir une subvention très importante de Dotation de Politique de la Ville. Le coût des travaux ne sera donc pas à la charge résiduelle de la Ville. Ces travaux doivent s'effectuer peut-être pour la rentrée de janvier (cela dépend beaucoup de la météo) ou au plus tard pour la rentrée des vacances de printemps ; actuellement les travaux ont lieu au City Stade. Ce groupe scolaire sera sécurisé comme le veulent la totalité des enseignants, la totalité des parents, les conseils d'école, l'Education Nationale, avec le même type de clôtures que celles qui ont été réalisées sur le Groupe Scolaire de l'Almont, qui aujourd'hui donnent satisfaction à tout le monde.

En l'absence de Madame Wojeik, Monsieur Mebarek va répondre sur la Place Saint Jean. L'achat concerne du mobilier urbain, pas des cache-pots (bien que ce soit écrit ainsi sur la fiche), destiné à accueillir la végétation qui va être implantée Place Saint Jean mais également des assises pour permettre que les personnes puissent s'y retrouver en toute convivialité.

Madame Monville De Cecco précise qu'il est bien écrit fourniture de pots, de cache-pots, de jardinières mobiles et d'assises pour l'aménagement de la Place Saint Jean. D'ailleurs, le total s'élève à 56 280 euros exactement et pas seulement 40 000 euros. Les élus du Groupe Opposition ont déjà fait remarquer que cela faisait cher pour de la nature artificielle après avoir bétonné cette place alors qu'il y avait d'autres solutions moins onéreuses, comme par exemple de laisser de la terre et d'y faire pousser des plantes, ce qui aurait été plus écologique et beaucoup moins cher pour notre collectivité.

Madame Monville De Cecco avait également souligné les 12 000 euros pour amplifier l'attractivité de l'opération Melun Fête Son Brie et souhaiterait des informations sur le résultat, savoir si cela a été probant.

Enfin, elle a quelques questions sur la halte fluviale et la création d'une sous-régie de recettes (et ce sont des vraies questions, pas des dissensions) : les élus de la Majorité ont-ils prévu

d'amplifier l'attractivité de ce port que nous avons à Melun et qui est une chance pour la Ville ? Sur les parcelles cadastrées qui sont au point n° 6, par décision n° 2017.35, pour un montant de 1 130 000 euros, savoir de quoi il s'agit car les élus n'ont aucune information. Enfin, sur le médiateur culturel au Musée municipal, pourquoi une subvention car c'est une très petite subvention (6 000 euros) qui ne permet pas de couvrir ce que représente un médiateur culturel alors des précisions sont attendues.

Monsieur Millet revient sur le droit de préemption, sujet ayant déjà été abordé. La Ville avait engagé deux procédures simultanément. L'une de déclaration d'utilité publique, et l'autre de faire jouer le droit de préemption quand un terrain était mis sur le marché dans le cadre de l'aménagement de l'emprise qui se trouve entre le futur hôpital et le rond-point Beauregard. Dans un précédent conseil municipal, la déclaration d'utilité publique a été retirée, de façon provisoire puisqu'elle sera amenée à être remise en place, en attendant que les droits de préemption que la Ville a fait jouer soient réglés sur un commun accord et le droit de préemption s'appliquera, à moins que cela ne débouche sur un contentieux et il faudra repartir sur une déclaration d'utilité publique. La préemption indiquée dans les décisions du Maire concerne l'ancienne discothèque qui se trouve à proximité du nouvel hôpital. Il faut savoir que la Ville a déjà fait jouer son droit de préemption il y a quelques mois sur le terrain qui abrite le marchand de voitures qui donne également sur l'actuel rond-point de l'Europe, que des négociations sont en cours avec l'Etat pour acheter le terrain mis à la disposition du personnel de la DDT, et que la Ville est déjà propriétaire d'une parcelle appelée « terrain de villard » par commodité, préemption qui a été exécutée il y a deux ou trois ans.

Monsieur Vogel répond sur la Fête du Brie : le nombre de stands a été doublé. Les commerçants ont écrit une lettre de remerciements car cela a mieux fonctionné que l'année précédente, dans la mesure où il y avait plus de stands, il y avait plus de monde. Monsieur Mellier étant membre de la Confrérie du Brie, Monsieur Vogel lui demande s'il y a déjà un retour des résultats.

Monsieur Mellier répond que non. Monsieur Mellier n'a pas assisté à la réunion du dernier grand conseil de la confrérie qui a commencé à examiner le bilan de la Fête du Brie. En termes de fréquentation, c'est à peu près la même jauge que les autres années. Une bonne satisfaction sur la multiplicité des stands et c'est ce qui est à l'origine des 12 000 euros car le prestataire de services a fait venir tous les produits du terroir, la rue Pouteau a été une belle animation en continu toute la journée. Si Monsieur Mellier a bien entendu ce que lui a dit Monsieur Loiseau, les chiffres sont un peu en-dessous des chiffres de l'an dernier pour la vente des bries. Il faut maintenant faire un bilan avec la Ville de l'ensemble des activités. Financièrement, le budget est resté tel qu'indiqué au départ. Cette année manquait néanmoins la promotion de la Fête par l'Office du Tourisme car dans le cadre du transfert à la CAMVS cette disposition-là n'existait pas. Monsieur Mellier plaide pour que la Fête du Brie s'inscrive au niveau communautaire et que l'Office du Tourisme joue son rôle de promotion sur l'ensemble de notre territoire.

Madame Monville De Cecco revient sur la création de la sous-régie de recettes du port.

Monsieur Mellier répond que c'est lié au Tourisme, et à un problème très technique. Un agent de la médiathèque était sous-régisseur. Cette situation étant plutôt empirique et afin que tout ça soit rattaché au Tourisme, la régie principale se trouve à l'Office de Tourisme communautaire et il y a une sous-régie pour, sur le plan de la manipulation de fonds publics, que celui qui touche l'argent des bateaux qui accostent soit un agent se trouvant sur place.

Cette création n'est qu'un problème de régularité sur la manipulation des fonds, qui ne sont pas extraordinaires mais qui peuvent se développer. Cela fait partie de ce qui a été dit au premier comité du tourisme de l'Axe Seine.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.

#### **4 - RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'OCCUPATION ET D'EXPLOITATION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE MUNICIPALE PAR LA SOCIETE OGF**

*Monsieur Vogel se réfère au rapport et précise que la Ville a confié l'exploitation de la chambre funéraire à la société OGF. La convention de délégation de service public a pris effet au 1er juillet 2007 et ,lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 06 octobre 2017, Monsieur Bonnin, qui a présenté le rapport annuel 2016, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, dit les choses suivantes : « le contrat conclu en 2007 court jusqu'au 30 juin 2018 ; l'activité progresse entre 2015 et 2016 de 1.36 %, ce qui représente une somme de 134 980 euros, qui s'explique par une hausse des admissions de 1.15 % et une hausse des tarifs de 1.69 % au 1er janvier 2016 ainsi que par une variation des prestations qui composent ce chiffre d'affaires ». Monsieur Vogel attire l'attention des élus sur le compte d'exploitation fourni en annexe : il convient de lire, sur la ligne amortissement, 78 169 euros et non pas 93969 euros. C'est une erreur à rectifier, un écart de 15 800 euros. Il y a également une erreur de répartition comptable entre 2016 et 2017 sur l'amortissement des travaux réalisés en 2016 pour un montant de 79 559 euros.*

Monsieur Bourquard a vu que peu de questions avaient été posées en commission à ce sujet, mais il faudrait approfondir la nature du déficit que rencontre l'entreprise : est-ce à cause des tarifs, que la Ville a pourtant fait évoluer régulièrement ? Il faut donc s'interroger sur la capacité de gestion de l'entreprise. Qu'est ce qui génère un tel déficit en 2016 ?

Monsieur Mellier a posé cette question lors de la commission. Il y avait déjà une grosse erreur de l'entreprise sur les amortissements, ce qui réduit quand même les choses. Le problème est clairement lié à la concurrence, à telle enseigne que la société OGF a dit qu'ils ne soumissionneraient pas si la Ville relançait une DSP pour la chambre funéraire. La question va se poser, mais ce n'est pas aujourd'hui qu'elle sera traitée, de savoir si l'on garde ou pas une chambre funéraire à Melun parce que c'est un problème de fond ; avec le nombre d'incinérations qui augmente plus le nouvel hôpital qui va avoir sa propre chambre funéraire, on pourra se demander si c'est utile ou pas. Dans tous les cas, l'opérateur actuel ne sera pas dans la prochaine mise en concurrence s'il devait y en avoir une.

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du Rapport d'activité et du Compte-rendu financier de l'année 2016 produit par la société OGF.

**DIT** que ce document est à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et règles en vigueur.

## **5 - RENOUELEMENT DE LA GARANTIE A HAUTEUR DE 100% 2 PRETS PLU ET 2 PRETS PLAI POUR UN MONTANT TOTAL DE 6.758.234 €, VILOGIA, DESTINES A FINANCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 60 LOGEMENTS SITUES PLAINE DE MONTAIGU A MELUN**

*Il s'agit de renouveler une garantie qui avait été accordée pour 4 prêts sollicités par Vilogia, garantie qui avait été accordée fin 2013 pour financer la construction de 60 logements sur la Plaine de Montaigu. Sachant ce qu'il est advenu de cette opération qui n'a repris que cette année, Vilogia n'avait pas souscrit les prêts à l'époque. Il est donc demandé à la Ville de renouveler cette garantie pour les mêmes montants et le même type de prêts, donc 6 758 000 euros en contrepartie de quoi la Ville aura une réservation sur 12 logements soit 20% du nombre total de logements construits.*

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** La Commune de Melun réitère sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 758 234 € composé de quatre lignes d'emprunt (2 prêts PLAI et 2 prêt PLUS) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de contrat n° 67124.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt et de l'octroi d'une surcharge foncière à hauteur de 150 000 €, prévue dans l'avenant lourd de la maquette ANRU, 12 logements représentant 20 % du nombre total de logement seront réservés pour la Ville de Melun.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

### **Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Article 4 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

## 6 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la décision modificative N° 2 (DM2) pour l'année 2017 qui a pour objet des ajustements de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement sur l'exercice 2017 et l'ouverture des autorisations de programme au titre de 2017 avec inscription des crédits sur les années 2017 et suivantes.

Cette décision modificative est d'autant plus justifiée, que la Ville va percevoir d'importantes recettes au titre des dégrèvements de taxes foncières sur les années antérieures (698,038 K€) ainsi que des indemnités d'assurance notamment dans le cadre des inondations et de l'incendie de la ferme de Montaigu (348,785K€).

### ***BUDGET PRINCIPAL***

Les propositions de la DM2 s'élèvent à – 2 125 618,28 € réparties en + 805 534,00 € en fonctionnement et – 2 931 152,28 € en investissement.

### **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT = 805 534 €**

#### **I.1 - DEPENSES RELLES = - 164 466 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées sont de :

▪ <i>Chapitre 011 « Charges à caractère général »</i> dont notamment :	<b>-179 966 €</b>
- Travaux futur poste de Police Municipale à Montaigu (remis en investissement suite à l'achat futur par la Ville du bâtiment)	- 195 000 €
- Loyer pour le futur poste de Police Municipale (choix d'acquérir ce local)	- 41 000 €
- Etude d'une zone restreinte de circulation (sera portée par la CAMVS)	- 60 000 €
- Taxe foncière 2017 (effet des dégrèvements sur année n)	- 40 000 €
- Primes d'assurances (coût moins élevé)	- 16 000 €
- Crédits transférés en investissement pour l'achat d'instruments de Musique	- 5 670 €
- Frais d'impression pour la Médiathèque (ajustement suite au Projet bébés en Seine)	+ 1 510 €
- Frais bancaires (TPE)	+ 3 500 €
- Participation à l'étude rue Gaillardon portée par la CAMVS	+ 7 500 €
- Ajustements dans le cadre des DSP (Elior, Indigo)	+ 11 520 €
- Ajustements suite aux marchés de nettoyage des Ecoles, des vitres	+ 35 445 €
- Reversement au cabinet CTR suite aux économies sur taxes 2015	+ 18 000 €
- Frais d'affranchissement	+ 20 000 €
- Service de sécurité à la Piscine	+ 20 229 €
- Evènementiel pour les fêtes de fin d'année	+ 60 000 €

- Chapitre 012 « Charges de personnel » + 200 000 €

Des dépenses imprévues à hauteur de 200 110 € ont été inscrites au Budget Supplémentaire pour pallier à l'év

Néanmoins, il est souhaitable d'inscrire directement sur le chapitre « masse salariale », les crédits dans un souci de simplification comptable.

En effet, l'utilisation des dépenses imprévues implique une Décision du Maire à présenter lors du Conseil Municipal qui suit le virement.

C'est pourquoi il est proposé l'inscription directe de 200 K€ sur le chapitre 012.

Par ailleurs, les dépenses imprévues ne seront probablement pas utilisées, sauf urgence impérieuse ou imprévue, elles seront intégrées au résultat de clôture.

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » - 11 500 €
  - Contribution aux écoles privées (moins d'élèves) - 11 800 €
  - Subventions complémentaires pour des associations : 300 €
    - Jeunesses musicales de France 200€
    - Association internationale Arts et Culture 100 €
- Chapitre 66 « Charges financières »
  - Intérêts et commission ligne de trésorerie - 38 000 €
- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »
  - Indemnisation Commerce de produits exotiques à l'Entrée des Mezereaux (payée en 2018) - 135 000 €

## **I.2 RECETTES RELLES = 787 447,83 €**

- Chapitre 013 « Atténuation de charges » 16 657 €
  - Remboursement sur prestation, fournitures + 3 057 €
  - Remboursement sur rémunérations + 13 600 €
- Chapitre 70 « Produits de services, du domaine et ventes diverses » + 14 483 €
  - Participation usagers Les 2 Muses – augmentation de la fréquentation + 14 200 €
  - Participation usagers diverses structures de la petite enfance + 6 380 €
  - Participation usagers Résidences Autonomie - 6 232 €
  - Participation usagers Cinéma pour Arts et Essais – réimputé au chapitre 74 - 5 000 €
  - Location installations sportives + 2 843 €
  - Ajustements divers sur participations et redevances + 2 292 €
- Chapitre 73 « Impôts et taxes » -310 550 €
  - Attribution de compensation (complément suite au transfert de l'OT et l'UIA) - 311 591 €
  - Droits de stationnement - 135 000 €
  - Taxe sur les pylônes - 1 031 €
  - Droits de place + 20 000 €
  - Droits de mutation + 50 000 €

- Rôles complémentaires

+ 67 072 €

▪ <u>Chapitre 74 « Dotations subventions et participations »</u>	<b>34 497,00 €</b>
ETAT	
- Ajustements des participations CNC (Cinéma)	+ 8 370 €
- DRAC (Musée)	+ 4 200 €
- CGET (accompagnement Scolaire – 6 000 €) Divers (400€)	- 5 600 €
- DPV Déménagement de la Police Municipale (mise en investissement)	- 93 000 €
DEPARTEMENT :	
- Participation structures de la petite enfance/sports	+ 13 234 €
- Participation pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées	+ 62 335 €
CAF – Projet handicap	+ 74 784 €
Participation des entreprises pour la manifestation Printemps sur Seine	+ 2 000 €
Dotations de l'Etat pour les titres sécurisés	- 35 500 €
Prime valorisation certification économie d'énergie	+ 2 674 €
Prix GNIS (Groupement national interprofessionnel des semences) attribué aux Espaces Verts pour leurs actions pédagogiques et éducatives	+ 1 000 €
▪ <u>Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »</u>	<b>- 15 912 €</b>
- Locations divers locaux communaux (Salles complexe sportif, bâtiments)	- 10 450 €
- Redevance Vinci park	- 5 751 €
- Concession Piscine (plus en activité)	- 2 000 €
- Recouvrement charges divers locaux	+ 2 289 €
▪ <u>Chapitre 77 « Produits exceptionnels »</u>	<b>+ 1 048 273 €</b>
- Dédits et pénalités	+ 1 450 €
- Dégrèvements taxes foncières, sur logements vacants et d'habitation récupérés au titre des années 2012 à 2016 (principalement suite au recalcul de la base des parkings en structure)	+ 698 038 €
- Indemnités sinistres sur la voie publique	+ 15 000 €
- Ajustement des indemnités sinistres suite aux inondations de :	
✓ Piscine (entre 2016 et 2018 le montant total est de 651 398 €)	47 580 €
✓ Bâtiments divers (entre 2016 et 2018 le montant total s'élève à 517 768 €)	199 250 €
✓ Indemnité sinistre suite à l'incendie de la ferme de Montaigu	86 955 €

### **I.3 MOUVEMENTS D'ORDRE = 970 000 € en dépenses et 2 714 € en recettes**

#### **En dépense de fonctionnement et recette d'investissement :**

Des dotations d'amortissement sont à réduire en DM pour **-180 000 €**.

Le virement à la section d'investissement a pu être augmenté de **1 150 000 €** suite à l'évolution des recettes de fonctionnement.

**Au final, le montant total du virement s'élève en 2017 à 3 450 000 €.**

#### **En recette de fonctionnement et dépenses d'investissement :**

Des écritures de transfert de subventions sont proposées pour un montant de **2 714 €**.

**Par ailleurs, il est à noter la reprise sur le budget principal des résultats de l'Office de Tourisme transféré à la CAMVS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

- + 15 372,17 € en résultat de fonctionnement
- + 174,60 € en résultat d'investissement

## **II - SECTION D'INVESTISSEMENT = - 2 931 152,28 €**

En section d'investissement, la DM2 est de – 2 931 152,28 € (mouvements réels et mouvements d'ordre) dont – 6 071 370,42 € pour les opérations d'équipement en dépenses.

### **II.1 DEPENSES ET RECETTES EN AP/CP**

#### **II.1.1 DEPENSES EN AP/CP**

Le principal objectif de la DM n°2 vise à réajuster les crédits de paiement 2017 pour caler les mandatements susceptibles d'intervenir d'ici la fin de l'année en fonction de l'avancement physique des opérations.

C'est pourquoi, il vous est proposé de réduire les crédits de paiement à hauteur de - 6 071 370,42 €.

Vous trouverez en annexe 1 la liste exhaustive des programmes et des opérations qui font l'objet d'ajustement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

Le montant des AP en dépenses inscrites dans le cadre de la DM n°2 s'élève à 4 416 010,96 € et correspond principalement à des inscriptions complémentaires ou des décalages de crédits.

L'inscription des AP en DM permet de rendre disponible les CP dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ainsi ne pas attendre le vote du Budget primitif 2018 programmé en février.

Il est à souligner les opérations suivantes :

1. Police Municipale avec l'acquisition des locaux en 2017, 300 K€, pour l'installation d'un poste de police à Montaigu (subvention DPV)
2. Voirie, avec un plan de réfection de la voirie (1,7 M€ en AP supplémentaire pour la rue Louis Beaunier)

### 3. Acquisition terrain Butte de Beauregard (1,63 M€, pour rétrocession)

Les crédits de paiements sont en réduction sur le budget 2017 de 6,071 M€, dont vous trouverez le détail ci-dessous :

#### DEPENSES

PROGRAMME Opération		REVISION AP	DM2 CP 2017	Décision modificative n° 2
<b>201101</b>	<b>CONSTRUCTION EQUIPEMENTS NOUVEAUX ET REHABILITATION</b>	<b>920 390</b>	<b>66 490</b>	
01COLCIM	REPRISES ADMINISTRATIVES SEPULTURES ET CONCESSIONS	150 000	-36 000	provision à prévoir en AP
01COUVHVDV	COUVERTURE HOTEL DE VILLE	70 000	-20 000	petites réparations nécessaires en AP, CP décalés en 2018
01CSMEDA	TRANSFERT MEDIATHEQUE/CENTRE SOCIAL ALMONT	0	-20 000	crédits décalés sur 2018
01DEMCSU	POLICE MUNICIPALE A MONTAIGU	588 140	300 240	Acquisition du bâtiment à Montaigu
01ECODEC	PREFABRIQUES ECOLE DECOURBE	-17 750	-17 750	Coût moins élevé
01EGSTAS	CONSOLIDATION DE L EGLISE ST ASPAIS	30 000	0	Pour diagnostic en 2018
01PISCIN	TRAVAUX PISCINE COUVERTE SUITE INONDATION	150 000	-100 000	réactualisation des coûts
01PRISAU	PRIEURE ST SAUVEUR OT MUSEE	-50 000	-30 000	Transfert sur programme 201105
01SERRES	RENOVATION SERRES MUNICIPALES	0	-10 000	opération décalée
<b>201101HT</b>	<b>CONSTRUCTION EQUIPEMENTS NOUVEAUX ET REHABILITATION</b>	<b>0</b>	<b>-20 000</b>	
01CINEHT	REPRISE EN REGIE CINEMA LES VARIETES	0	-20 000	crédits décalés sur 2018
<b>201102</b>	<b>GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI</b>	<b>-330 686</b>	<b>-391 652</b>	
02ATELVO	COUVERTURE ATELIER VOIRIE	-19 000	-19 000	Coût moins élevé
02BACULT	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS SECTEURS CULTUREL	70 926	0	provision à prévoir en AP
02BAENF	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS SECTEURS ENFANCE	-2 900	-2 900	Coût moins élevé
02BATSOC	GROS TRAVAUX MAINTENANCE BATIMENTS SCOLAIRES	-273 960	0	réajustement des travaux pour l'Ecole Cassagne (280K€)
02BATSOC	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS SECTEURS SOCIAL	0	-44 000	crédits décalés sur 2018
02EGNDAM	TRAVAUX EGLISE NOTRE DAME	-2 900	-2 900	Coût moins élevé
02ESCALETC	REFECTION PARVIS ET ESCALIER ESCALE TTC	50 000	0	Travaux à prévoir en 2018
02ETANTT	ETANCHEITE TOITURES TERRASSES	-34 900	-34 900	Coût moins élevé
02ETATCI	MAIRIE PLUS	-100 000	-120 000	Coût moins élevé
02MACHAU	GROS TRAVAUX MAINTENANCE CHAUFFAGE DPE	-15 000	-165 000	Coût moins élevé
02MAIREV	TRAVAUX MAINTENANCE DIVERSES OPERATIONS A REVENTI	-24 976	-24 976	Coût moins élevé
02MENEXT	REFECTION MENUISERIES EXTERIEURES	-2 330	-2 330	Coût moins élevé
02SECINF	MISE A NIVEAU RESEAUX INFORMATIQUES	24 354	24 354	Connexion et baies informatiques pour les Groupes scolaires
<b>201102HT</b>	<b>GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI</b>	<b>100 400</b>	<b>0</b>	
02BATCHT	GROS TRAVAUX MAINTENANCE BATIMENTS CULTURELS HT	50 400	0	Travaux à prévoir en 2018
02ESCALEHT	REFECTION PARVIS ET ESCALIER ESCALE HT	50 000	0	Travaux à prévoir en 2018
<b>201104</b>	<b>AMENAGEMENT RESTRUCTURATION VOIRIE</b>	<b>504 200</b>	<b>-835 642</b>	
04FOOT	TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUES	-50 000	-50 000	Coût moins élevé
04INONVO	INONDATION VOIRIE	0	-604 000	crédits décalés sur 2018
04PLTZEN	PLACES URBAINES TRAVERSEES PAR LE TZEN	554 200	-181 642	AP : acquis foncière - CP crédits décalés sur 2018
<b>201105</b>	<b>GROS ENTRETIEN PATRIMOINE VOIRIE</b>	<b>1 439 376</b>	<b>-546 904</b>	
05AIRJEU	RENOVATION AIRES DE JEUX	0	-30 347	crédits décalés sur 2018
05AIRLEB	CITY STADE LEBON- PLAINE DES SPORTS	-27	-27	Coût moins élevé
05AIRMEZ	REMPLACEMENT CITY STADE MEZEREUX	-2 697	-2 697	Coût moins élevé
05CONTEN	CONTENEURS SEMI ENTERRES	0	-67 893	crédits décalés sur 2018
05MOBBEA	CLOTURE PLATEAU EPS GS BEAUREGARD	-265 000	-275 000	Coût moins élevé
05PRISAU	REFECTION SOL PRIEURE SAINT SAUVEUR	50 000	0	Réfection sol
05QUAIRB	REPRISE QUAI DE LA REINE BLANCHE	0	-80 000	crédits décalés sur 2018
05TOILET	IMPLANTATION CANISETTES ET TOILETTES PUBLIQUES	-42 900	-45 940	Crédits ventilés en 2018
05VOERDF	TRAVAUX VOIRIE ERDF	0	-45 000	crédits décalés sur 2018
05VOIREV	REFECTION PLURI ANNUELLE VOIRIE A REVENTILER	1 700 000	0	pour travaux futurs notamment rue L.Beaunier
<b>201106</b>	<b>GROS ENTRETIEN RESEAUX</b>	<b>-330 950</b>	<b>-581 241</b>	
06ECPUBL	ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES	-23 760	-23 760	Coût moins élevé
06FIBOPT	DEVELOPPEMENT RESEAU MULTI SERVICES FIBRE OPTIQUE	-176 950	-224 342	Coût moins élevé
06INCEND	RESEAU DEFENSE INCENDIE	0	-173 899	crédits décalés sur 2018
06VIDEOP	VIDEOPROTECTION	-130 240	-159 240	coût moins élevé CP décalés
<b>201108</b>	<b>INGENIERIE PROGRAMME RENOUVT URBAIN</b>	<b>83 000</b>	<b>-487 963</b>	
08ETUPRU	ETUDES ET SUIVI PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN	83 000	-287 963	AP : ajustement crédits CP décalés
08RD605	PARTICIPATION A ETUDE REQUALIFICATION RD 605	0	-200 000	crédits répartis de 2018 à 2020
<b>201109</b>	<b>EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS PRU</b>	<b>-24 400</b>	<b>-24 400</b>	
09ECMALM	CONSTRUCTION REHABILITATION ECOLES ALMONT	-24 400	-24 400	opération terminée
<b>201110</b>	<b>AMENAGEMENT PRU</b>	<b>-80 232</b>	<b>-1 783 563</b>	
10AVPEGU	DEVOIEMENT ET REAMENAGEMENT AV CH.PEGUY	0	-324 250	crédits décalés sur 2018
10BROSSE	REQUAL AVENUE BROSSETTE ET CREATION VOIE PIETO	10 000	-40 000	coût moins élevé mais besoin études pour cession
10CARMON	CREATION CARREFOURS DE LIAISON DE MONTAIGU A LA PLAINE	-50 000	-167 081	operation décalée
10ENTMEZ	AMENAGEMENT GLOBAL ENTREE MEZEREUX	0	-600 000	crédits décalés sur 2018
10JARDIN	MAILLAGE VIAIRE CITE JARDIN EX GASTON TUNC	0	-612 000	crédits décalés sur 2018
10RESTEX	MONTAIGU ACCOMPAGT RESIDENTIALISATION SAINT EXUPERY	-39 621	-39 621	coût moins élevé - opération terminée
10VNFNUM	VOIE NOUVELLE FRERES LUMIERE	-611	-611	opération terminée

## DEPENSES

PROGRAMME		REVISION	DM2	Décision modificative
Opération		AP	CP 2017	n° 2
<b>201111</b>	<b>SUBVENTIONS INVESTISSEMENT PRU</b>	<b>0</b>	<b>-79 280</b>	
11LAVOIS	TMH RESIDENTIALISATION RUE LAVOISIER	0	-79 280	crédits décalés sur 2018
<b>201112</b>	<b>AMENAGEMENT ECO QUARTIER PLAINE DE MONTAIGU</b>	<b>0</b>	<b>-245 000</b>	
12MERLON	AMENAGEMENT EBC ET ESPACES VERTS DU MERLON	0	-245 000	crédits décalés sur 2018
<b>201113</b>	<b>ETUDES URBANISMES. ACQUISITION. TRAVAUX</b>	<b>1 844 478</b>	<b>-415 077</b>	
13BEAURE	ETUDE OPER AMENAGT PLAINE BEAUREGARD	1 630 166	-19 834	acquis terrain Butte de Beauregard 2018
13CESSION	CESSIONS FONCIERES	150 000	-115 000	travaux à prévoir en 2018 en vue de cession de logts GS
13COMMER	SUBVENTION POUR RENOVATION VITRINES	0	-6 355	crédits décalés sur 2018
13ERMIT	RETROCESSION VOIRIE TROTTOIRS SECTEUR ERMITAGE	90 000	0	pour acquisition en 2018
13ETCHIU	ETUDE DEFINITION SUR LE CHMJ ET IUFM	-25 688	-25 688	opération terminée
13ETPSPO	AMENAGT VOIRIE PARC DES SPORTS RUES LEBON-HOUDET	0	-210 000	acquisition d'un terrain en 2018
13ETUDIV	ETUDES DIVERSES	0	-38 200	crédits décalés sur 2018
<b>201114</b>	<b>AMENAGEMENT ENTRETIEN PARC ET ESPACE NATUREL</b>	<b>184 153</b>	<b>-423 571</b>	
14AGEN21	AGENDA 21	-15 847	-15 847	AP réduite, CP en 2018
14AGVELO	PLAN VELO	0	-109 400	crédits décalés sur 2018
14ARBRES	PLANTATION ARBRES ET REMPLACEMENT PEUPLIERS BORD D	200 000	-51 000	AP ajustée, crédits décalés sur 2018
14COULVE	AMENAGEMENT COULEE VERTE	0	-223 970	crédits décalés sur 2018 pour acquisition d'un terrain
14LUCING	AMENAGEMENT PARC FAUCIGNY LUCINGE ET SITE MARC JAC	0	-23 354	crédits décalés sur 2018 pour poursuite du plan annuel
<b>201115</b>	<b>MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS SERVICES</b>	<b>108 600</b>	<b>-301 250</b>	
15BNUMEL	NUMERISATION DES FONDS PATRIMONIAUX MINISTERE DE L	0	-24 850	crédits décalés sur 2018
15DEFIBRIL	ACQUISITION DEFIBRILLATEURS	31 000	11 000	acquis défibrillateurs- plan sur 3 ans
15MUSIQ	INSTRUMENTS CONSERVATOIRE LES 2 MUSES	30 900	18 900	complément acquisitions instruments
15OUTBAT	OUTILLAGE BATIMENT	30 000	0	ajustement AP réparti sur plusieurs années
15OUTEVT	MATERIEL OUTILLAGE VOIRIE ESPACES VERTS PROPTE U	16 700	16 700	acquis véhicule Cimetière
15SECURIT	SECURISATION DES ECOLES - PLAN VIGIPIRATE	0	-323 000	crédits décalés sur 2018
<b>201416</b>	<b>AMENAGEMENT POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>-2 317</b>	<b>-2 317</b>	
16AMSPORT	AMENAGEMENT VERT ET SPORTIF NOVATEUR	-2 317	-2 317	opération terminée
<b>Total des demandes en dépenses</b>		<b>4 416 011</b>	<b>-6 071 370</b>	

Au total et en **dépenses**, le montant des AP de la Ville de Melun s'élève à **241,695 M€** et les **CP 2017** à **14,279M€**.

Sur ces 241,695 M€, **91,857 M€** ont été **dépensés** sur les années antérieures. Reste au titre de l'année 2017 et suivantes **un montant à consommer de 149,838 M€**.

### I.1.2 RECETTES EN AP/CP

En parallèle des dépenses, il est proposé de réduire les **AP en recettes de 559 643 €** et de réduire les **CP 2017 de -2 819 971 €**. Le détail est présenté ci-dessous :

**RECETTES**

PROGRAMME Opération		REVISION AP	DM2 CP 2017	Décision modificative n° 2
<b>201101</b>	<b>CONSTRUCTION EQUIPEMENTS NOUVEAUX ET REHABILITATION</b>	<b>751 745</b>	<b>-316 150</b>	
01COLCIM	REPRISES ADMINISTRATIVES SEPULTURES ET CONCESSIONS	-43 000	-13 000	subvention de la Région en attente de la notification
01CSMEDA	TRANSFERT MEDIATHEQUE/CENTRE SOCIAL ALMONT	0	-100 000	décalage subvention DPV
01DEMCSU	POLICE MUNICIPALE A MONTAIGU	410 000	-36 800	décalage subvention DPV, inscription en AP de la subvention pour travaux et acquisition
01ECODEC	PREFABRIQUES ECOLE DECOURBE	-1 350	-1 350	subvention DPV ajustée au montant des travaux
01PISCIN	TRAVAUX PISCINE COUVERTE SUITE INONDATION	386 095	-165 000	AP : subvention Région et CID en hausse - CP décalage 2018
<b>201101HT</b>	<b>CONSTRUCTION EQUIPEMENTS NOUVEAUX ET REHABILITATION</b>	<b>-158 098</b>	<b>-76 870</b>	
01CINEHT	REPRISE EN REGIE CINEMA LES VARIETES	-187 058	-105 830,00	AP : baisse subvention CNC - CP décalage 2018
01SFETHT	RENOVATION SALLE DES FETES HT	28 960	28 960,00	solde DDU
<b>201102</b>	<b>GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI</b>	<b>-153 367</b>	<b>37 905</b>	
02BATSCO	GROS TRAVAUX MAINTENANCE BATIMENTS SCOLAIRES	-185 237	-3 917	AP : baisse CID pour Cassagne - montant travaux moins élevés , CP décalage 2018
02BATSOC	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS SECTEURS SOCIAL	37 371	18 491	AP : pour FRPA Subv CG transférée en fonctionnement, nouvelle subvention CNAV
02ECOMEZ	AMENAGEMENT CLASSES COMPL+REFECTION EC MEZEREAX	-5 501	28 331	subvention DPV ajustée en AP et perçue en 2017
02MAIREV	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS BATIMENTS	0	-5 000	versement AUXIFIP décalé
<b>201104</b>	<b>AMENAGEMENT ET RESTRUCTURATION VOIRIE</b>	<b>-86 563</b>	<b>-100 000</b>	
04INONVO	INONDATION VOIRIE	-86 563	-100 000	AP ajustement Fonds de soutien - CP décalage 2018

**RECETTES**

PROGRAMME Opération		REVISION AP	DM2 CP 2017	Décision modificative n° 2
<b>201105</b>	<b>GROS ENTRETIEN PATRIMOINE VOIRIE</b>	<b>-178 548</b>	<b>-536 744</b>	
05CCALMO	PARKING CENTRE COMMERCIAL ALMONT	0	-262 400	DPV décalée en 2018
05CONTEN	POINTS DE COLLECTE CONTENEUR SEMI ENTERRES	4 200	-20 580	AP subvention SMITOM, CP décalage 2018
05MOBBEA	CLOTURE PLATEAU GS BEAUREGARD	-178 548	-249 564	AP - baisse DPV car coûts des travaux inférieurs - CP décalage 2018
05MOBURB	MOBILIER URBAIN	-4 200	-4 200	subvention SMITOM concerne 05CONTEN
<b>201107</b>	<b>AMENAGEMENT CARREFOUR 13E DRAGON/PATTON/LECLERC</b>	<b>-26 034</b>	<b>-45 828</b>	
07DRAGON	AMENAGEMENT CARREFOUR 13E DRAGON/PATTON/LECLERC	-26 034	-45 828	AP : baisse FNADT travaux moins élevé - CP décalage 2018
<b>201108</b>	<b>INGENIERIE PROGRAMME RENOUVT URBAIN</b>	<b>0</b>	<b>-274 282</b>	
08ETUPRU	ETUDES ET SUIVI PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN	0	-274 282	subventions ANRU, VILLE DU MEE décalées sur 2018
<b>201109</b>	<b>EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS PRU</b>	<b>0</b>	<b>-19 198</b>	
09ECMALM	CONSTRUCTION REHABILITATION ECOLES ALMONT	0	-19 197,64	solde ADEME et RESERVE PARLEMENTAIRE décalée sur 2018
<b>201110</b>	<b>AMENAGEMENT PRU</b>	<b>-455 381</b>	<b>-1 223 077</b>	
10AVPEGU	DEVOIEMENT ET REAMENAGEMENT AV CH.PEGUY	0	-188 571	décalage ANRU, CAMVS
10BROSSE	REQUAL AVENUE BROSSOLETTE ET CREATION VOIE PIETONNE	0	-163 440	décalage ANRU, CAMVS
10CARMON	CREATION CARREFOURS DE LIAISON DE MONTAIGU A LA PLAINE MONTAIGU	-68 000	-125 661	AP : baisse ANRU opération décalée en dépenses et recettes
10DIVERS	DIVERS OPERATIONS	9 863	-70 000	Fongibilité CAMVS
10ECMALM	DEMOLITION ECOLES ALMONT	0	-17 202	Subvention ANRU décalée
10ENTMEZ	AMENAGEMENT GLOBAL ENTREE MEZEREAX	-420 994	-333 682	AP : perte subvention REGION car délai caducité atteint - CP décalé sur 2018
10JARDIN	MAILLAGE VIAIRE CITE JARDIN EX GASTON TUNC	0	-272 488	opération décalée en dépenses et recettes
10LATOUR	REQUAL RUE COLONEL DE LATOUR	9 224	1 328	AP et CP complément CAMVS
10PLBPAS	REQUAL PLACE BLAISE PASCAL	-19 020	-19 020	AP et CP - ajustement à la maquette ANRU
10RESTEX	MONTAIGU ACCOMPAGT RESIDENTIALISATION SAINT EXUPERY	33 633	-34 253	AP : subvention CAMVS, CP solde de la subvention ANRU décalée sur 2018
10VNFLUM	VOIE NOUVELLE FRERES LUMIERE	-88	-88	opération terminée
<b>201113</b>	<b>ETUDES URBANISMES. ACQUISITION. TRAVAUX</b>	<b>-30 000</b>	<b>-35 455</b>	
13COMMER	SUBVENTION POUR RENOVATION VITRINES	0	-5 455	subvention FISAC décalée
13ETCHIU	ETUDE DEFINITION SUR LE CHMJ ET IJFM	-30 000	-30 000	subvention transférée sur le Budget Eau
<b>201114</b>	<b>AMENAGEMENT ENTRETIEN PARC ET ESPACE NATUREL</b>	<b>-14 868</b>	<b>-107 352</b>	
14AGVELO	PLAN VELO	-14 868	-107 352	AP baisse subvention car travaux moins onéreux, CP subv Région et CID décalées sur 2018
<b>201115</b>	<b>MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS SERVICES</b>	<b>-207 354</b>	<b>-121 746</b>	
15BNUMEL	NUMERISATION DES FOND PATRIMONIAUX MINISTERE DE L	0	-12 425	subvention DRAC décalée en 2018
15INONCU	MATERIEL SECTEUR CULTUREL SUITE INONDATION	-10 000	-10 000	pas de notification de la Région
15OEUART	OEUVRES ART ACQUISITION ET RESTAURATION	3 353	3 765	AP subvention des Amis du Musée pour les Faiences de Rubelles
15SECURIT	SECURISATION DES ECOLES - PLAN VIGIPIRATE	-200 707	-103 086	subvention FIPD notifiée de 70 893 € contre 271 600 € attendus
<b>201416</b>	<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>-1 175</b>	<b>-1 175</b>	
16AMSPORT	AMENAGEMENT VERT ET SPORTIF NOVATEUR	-5 175	-5 175	baisse subvention DPV car coût inférieur
16SQUARE	AMENAGEMENT SQUARE	4 000	4 000	subvention DDU
<b>Total des demandes en recettes</b>		<b>-559 643</b>	<b>-2 819 971</b>	

Au total et en **recettes**, le montant des AP de la Ville de Melun s'élève à **70,098 M€** et les **CP 2017 à 2,852 M€**.

Sur ces 70,098 M€, **28,319 M€** ont été encaissés sur les années antérieures. Reste au titre de l'année 2017 et suivantes **un montant à percevoir de 41,779 M€**.

Vous trouverez en annexe 2 la liste des programmes et des opérations qui font l'objet d'ajustements en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement.

## **II.2 DEPENSES ET RECETTES HORS AP/CP**

### **II.2.1 DEPENSES HORS AP/CP = 3 137 504,14 €**

Des crédits complémentaires à hauteur de :

- ✓ 11 236 € sont inscrits pour l'acquisition de matériel pour le fonctionnement des services (sonorisation Centre Ville, Eclairage Médiathèque).
- ✓ 2 120 € pour le reversement d'une taxe locale d'équipement suite à l'annulation d'un permis de construire.
- ✓ 169 000 € pour une avance à la SPL dans le cadre des opérations pour le Centre Ville.

Enfin, les crédits pour des opérations de mandat sont ajustés ou décalés en dépenses et en recettes :

- ✓ + 18 000 € pour la fibre optique.
- ✓ - 27 155,61 € pour l'assainissement.

Des dépenses d'équipement non affectées sont inscrites pour un montant de 2,964 M€. Ce montant participera au résultat de clôture pour le financement des opérations futures.

### **II.2.2 RECETTES HORS AP/CP = - 1 081 355,61 €**

Les cessions foncières ont été décalées pour un montant total de 1,086 K€ (Rue de la Fontaine – 115 K€, Logements GS Montaigu -471 K€, terrain GS Mezereaux – 500 K€). Les chars du carnaval sont cédés pour une valeur de 12 K€.

Par ailleurs, la caution suite au départ du DGS a été récupérée pour 1 800 €.

Enfin, comme vu précédemment, des crédits pour des opérations de mandat sont ajustés ou décalés en dépenses et en recettes.

## **II.3 MOUVEMENTS D'ORDRE 2 714 € en dépenses et 970 000 € en recettes**

**En recette**, les dotations d'amortissement sont à réduire en DM de **-180 000 €**.

Le virement à la section d'investissement a pu être augmenté de **1 150 000 €** suite à l'évolution des recettes de fonctionnement.

**Au final, le montant total du virement s'élève en 2017 à 3 450 000 €, comme précisé en dépenses de fonctionnement.**

Le résultat positif de la section d'investissement de l'Office de Tourisme est intégré pour 174,60 €.

**En dépense**, un complément de 2 714 € est inscrit pour le transfert des subventions.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✓ D'approuver les propositions budgétaires de DM n°2 – exercice 2017 exposées pour le budget principal par un vote au niveau du Chapitre et Chapitre « opérations d'équipement », par Nature, avec présentation croisée par fonction.
- ✓ De voter l'ouverture d'Autorisations de Programme 2017 selon le détail exposé en annexe.
- ✓ D'autoriser le versement complémentaire de 300 € aux associations dont le détail figure en annexe de la maquette budgétaire.
- ✓ D'affecter au budget principal les résultats de clôture positifs de l'Office de Tourisme.

Monsieur Kalfon a deux séries d'éléments à apporter dans son intervention. Une première pour préfigurer l'ambiance budgétaire à la veille du Congrès des Maires et au lendemain de cette Loi de Finances 2018 pour les collectivités locales. Monsieur Mebarek ne semble pas intéressé.

Monsieur Mebarek répond qu'il entend.

Monsieur Kalfon est ravi de savoir ce dernier hypermnésique. Pour en revenir à son intervention, le point de Monsieur Kalfon est le suivant : il faut que notre collectivité, dont un certain nombre ont voulu soutenir le Président de la République, Monsieur le Maire notamment, Madame la Sénatrice, et d'autres, prenne la mesure et se prononce sur le programme forcené de baisse de dotations aux collectivités locales qui est préparé par ce Gouvernement qui, décidément, n'aime pas les territoires, puisqu'il veut réaliser 13 milliards d'économies budgétaires sur finalement la durée du quinquennat, ce qui est une paille ; et qu'il veut fixer par la loi, contrevenant au principe de libre-arbitre des collectivités locales, à 13 annuités la capacité de remboursement des collectivités locales, ce qui est du jamais vu, c'est-à-dire à marche forcée, imposer aux collectivités locales la supposée bonne gestion que l'Etat ne s'applique pas à lui-même, ce qui est un acte politique d'agression majeure. Et cela n'est que l'apéritif car nous connaissons bien la suite car on nous l'a annoncée et Monsieur Kalfon le dit aux Melunais, c'est la suppression de la Taxe d'Habitation. Monsieur Kalfon formule là une interrogation pour Monsieur Meabrek qui sait faire quatre choses à la fois. Il faut anticiper cette disparition de la Taxe d'Habitation qui ne sera pas compensée à l'euro près par l'Etat, et donc se pose une question – cela est peut-être anticipé dans la DM, ce serait un aspect positif, encore que ce sont les Melunais qui vont payer la double voire la triple peine – à savoir par quel type de recettes, à moins que ce soit simplement de la réduction de la dépense publique en fonctionnement et en investissement, on va compenser cette perte qui ne sera pas compensée pour tous ceux qui sont propriétaires ? Est-ce que cela nous annonce, et il faut nous donner clarté et transparence ce soir, une augmentation de la Taxe Foncière et aussi une future augmentation des tarifs municipaux, puisque les élus de la Majorité le font déjà chaque année, mais là dans des proportions beaucoup plus importantes ? Puisque Monsieur Vogel signe ce soir une tribune pour que les territoires périurbains ne soient pas abandonnés, avec beaucoup d'autres, et Monsieur Kalfon le rejoint en cela car il ne faut pas que le Grand Paris signifie une double peine pour la Grande Couronne où nous sommes et qui doit faire

corps avec la métropolisation, une métropolisation solidaire, mais puisqu'il la soutient – dans certains articles de presse il est divers droite, dans d'autres il est marcheur – est-ce-que ce Conseil Municipal peut condamner unanimement la baisse des dotations aux collectivités locales qui est une agression jamais vue contre les territoires ? C'est une question qu'on peut se poser. Si dans les réponses politiques des élus ce point est désapprouvé, alors les élus du Groupe Opposition leur proposeront une motion pour condamner cela et cela peut se faire de manière unanime autour de cette table car finalement, qui peut approuver une baisse des dotations et plus largement des concours aux collectivités locales ? Car derrière la disparition des contrats aidés il y a finalement la disparition d'un soutien au tissu associatif et à la Politique de la Ville car celle-ci s'appuie beaucoup sur ces éléments-là, sans parler du mouvement HLM agressé frontalement par ce Gouvernement.

Ensuite, en entrant dans cette note de présentation, les dépenses de fonctionnement et leur baisse ne semblent pas discriminantes, il n'y a pas d'éléments sur lesquels formuler une critique frontale, elles paraissent relativement techniques. Cependant un choix a été fait, et les chiffres ne semblent pas délirants, de préférer un investissement pour le poste de police municipale, 300 000 euros semblent raisonnables, Monsieur KALFON souhaiterait quelques précisions sur le nombre de mètres carrés. Il ne faudrait pas que les dépenses exceptionnelles de l'événementiel pour les Fêtes de fin d'année deviennent exponentielles : + 60 000 euros mais sur combien ? On pourrait faire la fête sur des choses bien moins rutilantes. Et pour les choses qui sont moins rutilantes, Monsieur Mebarek a renvoyé les élus au tableau. Monsieur Kalfon n'a pas une très bonne vue, mais il était important pour lui de lire ce tableau, d'un point de vue civique et va se risquer à un exercice de pédagogie : on peut augmenter tant qu'on veut les Autorisations de Programme qui sont quelque part l'amont – si nous étions dans une famille, cela reviendrait à se dire qu'on envisage de partir au ski l'année prochaine, ou qu'on envisage de mettre l'année prochaine une balançoire dans le jardin. Mais les Crédits de Paiement c'est : dans mon budget familial, dans mon tableur Excel, compte-tenu de mes recettes effectives, qu'est ce que je peux dépenser ? Et là, le montant sur lequel Monsieur Mbarek est rapidement passé, c'est – 6 millions d'euros, ce n'est pas une petite DM, c'est considérable. D'autant que les postes inscrits sont inquiétants, et Monsieur Kalfon ne va pas faire la litanie des saints à moins de 100 000 euros ou il y en aura pour la soirée. Cette DM recouvre la sanctuarisation de l'inaction totale de cette majorité municipale et en particulier du Maire en termes de projets structurants pour la Ville d'un côté, et en entretien de l'autre. Parce que ceux qui pensaient légitimement que le CAP 2020 était celui d'une voirie où l'on pourrait marcher sans se tordre la cheville, et de redonner un peu de lustre – qui peut être fait de manière peu dispendieuse comme l'a dit Madame Monville De Cecco; il y avait, par exemple, d'autres manières de faire sur la Place Saint Jean, même transitoires, de façon beaucoup plus paysagère que de mettre de l'enrobé. Et à chaque fois, c'est la double stratégie : les élus de la Majorité disent que telle délibération de cession de la Ville de Melun va permettre du report de recettes, mais où sont ces recettes ? La seule stratégie visible, il y a peut-être une stratégie cachée, est de vendre les bijoux de famille jusqu'au dernier et de reporter systématiquement les crédits. Les élus du Groupe Opposition sont très angoissés du jour où il n'y aura plus rien à vendre à Melun. Sur ces fameuses dépenses amputées de 6 millions d'euros, on voit Gros Entretien Patrimoine Bâti et Monsieur Kalfon parle bien des Crédits de Paiement 2017 = - 391 652 euros et en termes d'opérations Mairie Plus c'est – 120 000 euros.

Monsieur Mebarek interrompt Monsieur Kalfon pour lui indiquer qu'il n'a pas lu la justification précisant que le coût de l'opération est moins élevé.

Monsieur Kalfon répond que si tout a un coût moins élevé, Monsieur Mebarek est un très

mauvais budgétaire et que son Budget Principal a été bâti sur des hypothèses délirantes pour en arriver à régulariser – 6 millions d’euros. Sauf que Monsieur Kalfon va continuer car toutes les opérations n’ont pas un coût moins élevé, certains crédits sont décalés sur 2018 pour le Gros Entretien Patrimoine Voirie (reprise quai de la Reine Blanche). Monsieur Mebarek fait preuve d’une forme d’inventivité sémantique formidable. Implantation de Toilettes Publiques, Monsieur Kalfon comprend que ce ne soit pas une priorité mais cela devient un crédit ventilé en 2018. Travaux de Voirie ERDF, crédits décalés. Monsieur Kalfon va continuer puisque Monsieur Mebarek insinue qu’il ne comprend pas et ne sait pas lire. Aménagement Global Entrée Mézereaux – 600 000 euros, crédits décalés en 2018. Maillage Cité Jardin ex Gaston Tunc – 612 000 euros, crédits décalés en 2018.

Monsieur Mebarek demande à Monsieur Kalfon s’il connaît les opérations dont il parle. Est-il, par exemple, aller se promener à l’entrée des Mézereaux ? Monsieur Mebarek demande à Monsieur Kalfon d’arrêter sa mauvaise foi et cette longue reprise.

Monsieur Kalfon répond qu’il n’a pas interrompu Monsieur Mebarek, que c’est long mais il faut que les Melunais et les élus entendent ce que veut dire 6 millions de reports de crédits. A chaque fois, le Budget initial annonce des travaux d’investissement et en Décision Modificative le peu de choses, et Monsieur Kalfon ne parle même pas de travaux de prestige qui voudraient dire qu’on va un peu entretenir le patrimoine et le patrimoine voirie de la Ville, est reporté et reporté massivement.

Monsieur Kalfon demande à Monsieur Mebarek de cesser ses interventions car ce dernier n’a pas la parole. Il répondra, une fois que Monsieur Kalfon aura terminé, qu’il ne sait pas lire et que c’est un mal-comprenant mais il souhaite pouvoir parler et aller un peu plus vite en besogne. Cela s’appelle les droits de l’Opposition. Les Melunais ont le droit de savoir que les élus de la Majorité font de la trompette, et pourquoi pas du pipeau, sur les Autorisations de Programme pour 4 millions d’euros et les opérations en bout de course, parce que les gens doivent comprendre ce qu’il se passe, ne sont pas réalisées sous couvert de reports de crédits. C’est la stratégie de la Saint Glinglin, une triste habitude ici. C’est peut-être la réponse aux baisses de dotations aux collectivités locales que les élus de la Majorité soutiennent.

Monsieur Kalfon va encore continuer, pas longtemps, mais il tient à citer encore quelques opérations. Parking Centre commercial Almont, où sous chaque arbre se trouvent des racines parce que ce patrimoine n’a pas été entretenu depuis des années et des PV décalés en 2018 – 260 000 euros. Sur l’ANRU, sur l’ensemble de l’aménagement PRU, mais cela est peut-être du fait de l’Agence de Rénovation Urbaine parce qu’après tout, des opérations sont en commun, mais cela représente – 1 223 000 euros sur les 6 millions programmés. Monsieur Kalfon liste un certain nombre d’opérations PRU qui ne sont pas réalisées, mais peut-être parce que la Ville n’a pas reçu les crédits de l’Etat. Quand on voit ce que les Autorisations de Programme deviennent en Crédits de Paiement, on a là un principe d’insincérité budgétaire qui ne cache qu’une chose : le fait qu’il ne se passe rien sur le plan de l’investissement à part l’enrobé couché Place Saint Jean, et le jeu de marelle, et les bancs que la Ville nous paye pour 70 000 euros. Quand on arrivera au bout des cinq ans, il ne se sera pas passé grand-chose.

Monsieur Kalfon en revient à sa question initiale : comment la Majorité anticipe-t-elle la suppression de la Taxe d’Habitation puisqu’il y a manifestement un problème de recettes qui pousse les élus à lourdement reporter toutes les opérations en investissement et d’entretien de la Ville ? Quelle est la stratégie de la Majorité ? ; à moins que la stratégie ne soit celle qu’on voit par défaut, à savoir vendre des parcelles à chaque conseil municipal, de temps en temps à des agents ce qui est une bonne chose pour eux, de temps en temps à des promoteurs pour des opérations qu’on ne réalise pas. Monsieur Kalfon espère une réponse pleine du brio, de l’hypermnésie et du talent connus de l’Adjoint aux Finances. Il va d’ailleurs falloir beaucoup

de talent pour masquer l'absence de vision stratégique et ce qui relève maintenant de l'impéritie.

Monsieur Mebarek remercie Monsieur Kalfon pour cette lecture qui a permis à tous de découvrir le dossier. D'autant que le manque de vision, de stratégie, etc. sont des thèmes récurrents. Monsieur Mebarek ne s'attardera donc pas dessus. Une gestion financière se base sur des prévisions budgétaires que tous les élus votent en début d'année. Derrière ces prévisions, il y a des petits bonhommes qui travaillent les dossiers. Ces petits bonhommes et femmes, ce sont les services techniques, les différents services de la Ville, qui chacun contribuent à faire avancer d'un point de vue concret les décisions et les choix politiques qui ont été pris par les élus. On passe par ailleurs un certain nombre de marchés. Et la réalité du terrain n'est pas tout à fait celle qui avait été prévue au mois de mars ; alors il faut corriger les choses et c'est l'objet des DM. Si les choses ne sont pas corrigées, l'année se finit telle qu'envisagée et les élus du Groupe Opposition pourraient exposer à Monsieur Mebarek qu'il a été insincère dans son exécution budgétaire en laissant des crédits dont il savait qu'ils ne seraient pas consommés au lieu de les enlever en cours d'année et qui permet d'avoir le type de débat que les élus ont ce soir. Quel que soit le traitement réservé à ces Crédits de Paiement, les élus du Groupe Opposition trouveront toujours une parade pour en faire des reproches aux élus de la Majorité. Les 4 millions d'Autorisations de Programmes, ce n'est pas du vent comme a pu le démontrer l'exemple concret du foyer. Ces 4 millions d'Autorisations de Programmes doivent être votés afin de débloquer les crédits en début d'année dans l'attente du vote du budget. Monsieur Mebarek a notamment indiqué qu'1 700 000 euros étaient ajoutés aux travaux de voirie, ce n'est pas de la marelle mais des travaux de confort faits pour les Melunais. Monsieur Mebarek invite Monsieur Kalfon à se promener ailleurs dans Melun que Place Saint Jean ou au parking de l'Almont afin de constater que des travaux sont faits, en particulier des travaux de voirie assez lourds. Considérer que les élus votent un budget, font voter des crédits, et en catimini dans l'année via des DM ces crédits sont supprimés pour montrer qu'en réalité, à part reporter, les élus de la Majorité ne font rien, c'est faux. Monsieur Mebarek propose d'accompagner Monsieur Kalfon pour constater les chantiers ; et le renvoie sur les comptes de la Ville qui vont être votés dans le cadre du CA afin de constater qu'en 2017, hors emprunt, la Ville aura engagé environ 15 millions d'euros de dépenses d'équipements, qui ont été payés et ont financé des travaux en dur. Monsieur Mebarek laisse Monsieur Kalfon à son analyse largement erronée qui consiste à dire que la Majorité ne fait rien et enfume tout le monde.

Ensuite Monsieur Kalfon fait une sorte d'embrouille entre ce qu'il se passe au niveau national, à savoir la suppression de la Taxe d'Habitation, en essayant de piéger les élus de la Majorité ainsi qu'en faisant ce lien complètement fallacieux entre cette probable future suppression et par exemple la suppression de 6 millions d'euros de Crédits de Paiement. Cela n'a absolument rien à voir. L'explication des Crédits de Paiement a été donnée par Monsieur Mebarek ; pour ce qui est de la Taxe d'Habitation, Monsieur Kalfon lit la presse et participe à des émissions au cours desquelles il débat, il n'est donc pas sans connaître la réalité de choses. La Taxe d'Habitation va être supprimée pour un certain nombre de ménages mais cela va être opéré sur le mode du dégrèvement, et non celui de la compensation. En cas de compensation, l'Etat impose de ne pas assujettir la Taxe d'Habitation à un certain nombre de citoyens et en contrepartie, l'Etat compense ; en général, la compensation ne rembourse pas la Ville à l'euro près. Si cela avait été le cas de cette réforme, Monsieur Mebarek aurait, comme Monsieur Kalfon, considéré qu'il y a un risque pour les finances de la Ville. Or ce n'est pas le cas car le choix qui a été fait est celui du dégrèvement et cela ne change rien pour les comptes de la Ville car ce qu'elle percevait en recettes fiscales des contribuables, la Ville continuera à le percevoir de manière mensuelle mais cette fois-ci directement de la poche de l'Etat qui

versera à l'euro l'euro ce que la Ville percevait.

Monsieur Kalfon dit que Monsieur Mebarek est l'avocat de Monsieur Macron ainsi que de Monsieur Wauquiez.

Monsieur Mebarek répond qu'il n'est l'avocat de personne et que pour l'instant il est conseiller municipal. Il ne défend pas, il répond à la question de Monsieur Kalfon, même si la réponse ne lui plaît pas.

Concernant la fameuse règle des treize ans, c'est une règle que l'Etat veut imposer en termes d'orientation, et non comme contrainte parce qu'on n'est pas sur le terrain de la contrainte, à ce que la collectivité se mette dans un processus d'économies, l'Etat a fixé un ratio dont un des critères est la capacité de désendettement. La barre des treize ans telle que fixée par la Loi de Finances 2018 ne sera pas atteinte par la Ville puisqu'on sera à treize ans en 2017. La Ville ne sera donc pas impactée par cette mesure. Ce ratio est très variable d'une année sur l'autre car il dépend de l'épargne que la Ville génère. Si l'année suivante ce ratio monte à 15, 16, 17 ou 18, la mesure ne tombera pas comme un couperet. L'Etat entrera en discussion avec la Ville, cela se passera via les préfetures, et organisera le cadre. Monsieur Mebarek interpelle Monsieur Kalfon qui semble avoir le même talent que lui, de faire deux choses à la fois : parler à Madame Monville De Cecco et l'écouter. Lorsque la Ville dépasse ces treize ans, des discussions seront engagées avec la Préfecture où la Ville devra présenter un plan d'économies et c'est sur la base du réalisme de ce plan d'économies que l'Etat décide ou non de baisser les dotations. Dans tous les cas, la Ville ne sera pas concernée en 2018.

Monsieur Mellier souhaite répondre à Monsieur Kalfon non pas sur les aspects techniques mais comme il a engagé un débat politique... car il a un don, ce Monsieur Kalfon, c'est celui de faire trois tonnes de mousse avec deux grammes de savon. Et il a même un don de faire des prévisions sur des choses qu'on ne sait pas encore. Dans le record de la baisse des dotations, le premier budget du nouveau gouvernement n'ayant pas encore été voté, Monsieur Mellier se tient au budget 2017 voté par les amis de Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon lui précise que Monsieur Macron faisait également partie de l'ancien Gouvernement.

Monsieur Mellier indique que Monsieur Macron n'est pas son ami, c'est le Président de la République, il le respecte en tant que tel et il essaie de comprendre ce qu'il veut faire. Ce n'est pas parce que les Socialistes ont perdu deux sièges aux Sénatoriales qu'il faut effectivement pleurer, il fallait faire le bon choix mais si Monsieur Kalfon ne le fait pas ce n'est pas le problème de Monsieur Mellier.

Monsieur Kalfon nuance qu'il s'agit d'opportunité et remarque d'ailleurs que Madame la Sénatrice a fait le bon choix.

Monsieur Mellier reconnaît qu'elle a fait le bon choix mais que ce n'est pas le problème. Même lui, engagé politiquement depuis longtemps, probablement depuis aussi longtemps que Monsieur Kalfon, restera engagé mais pas forcément dans le mouvement qui se dit gaulliste, mais ça c'est un autre débat.

Dans le gouvernement de Monsieur Hollande, la baisse de la dotation forfaitaire de la Ville de Melun se chiffre à - 688 546 euros. Et si Monsieur Mellier s'aventurait à faire le cumul avec les gouvernements Ayraut et Valls de ce que la Ville a perdu au cours des quatre dernières années, il faudrait bien des choses avant que Macron n'atteigne ce niveau-là avec son

Gouvernement. Le Premier Ministre a annoncé une baisse de 13 milliards d'euros sur l'ensemble des collectivités locales et la grande majorité de cette ponction sera faite sur les Régions, sur les Départements, sur les communes riches (dont ne fait pas partie Melun) et sûrement pas sur les collectivités en Politique de la Ville puisqu'a été annoncé le gel total des dotations pour les trois ans qui viennent pour ces collectivités. Louis Vogel a donc bien fait de signer la tribune qu'il a signée. Il faut arrêter de faire peur. Monsieur Kalfon est aujourd'hui le chantre des territoires, de la ruralité, après avoir vanté les mariages avec la Ville Nouvelle de Sénart.

Monsieur Kalfon souligne que Monsieur Vogel a signé sa tribune en commun avec le Président de Sénart.

Monsieur Mellier répond qu'il a peut-être bien fait de signer avec le Président de Sénart sur les questions de Politique de la Ville. Les Majorités intelligentes sont celles qui se retrouvent sur des projets et non celles qui restent dans leur case. La Majorité de Melun a décidé de sortir de sa case, c'est son droit et le résultat se verra à l'autopsie.

Quant à la TH, les propos de Monsieur Kalfon ne sont qu'un mensonge éhonté. 80 % des Français soutiennent cette mesure de ne plus payer l'impôt le plus stupide et injuste. Depuis des années, ni la droite ni la gauche n'ont réussi à la réformer, arrive alors quelqu'un qui dit qu'il va la supprimer pour 80 % des Français les plus pauvres – Monsieur Mellier est donc étonné que Monsieur Kalfon ne soutienne pas cette mesure, qu'il ne la défende pas pour les quartiers nord de Melun. Monsieur Mellier la soutient et la défend parce que c'est une mesure intelligente, effectivement. D'autant que Monsieur Mebarek a tout à fait raison, la Ville ne perdra pas un euro dans le système du dégrèvement. Cette suppression sera positive pour des gens qui ont des difficultés à la payer, surtout lorsqu'il arrive au mois de décembre alors que les gens ont d'autres choses à faire. C'est vraiment un très mauvais procès. Monsieur Mellier se dit comme Saint Thomas : il ne croit que ce qu'il voit ; Monsieur Kalfon croit ce qu'il ne voit pas encore.

Monsieur Kalfon répond qu'il a des visions, même s'il n'avait pas vu l'évolution politique de Monsieur Mellier.

Monsieur Mellier préfère dire « on verra » ; Monsieur Kalfon ne le veut pas parce que c'est le crédo aujourd'hui du parti socialiste – de ce qu'il en reste en tout cas -- de ne pas voir qu'il y a peut-être des choses qui changent dans les manières de faire. Le Président de la République et le Premier Ministre ont proposé un pacte aux collectivités locales, il faut attendre de voir comment va se passer le Congrès des Maires et surtout ne pas se servir du Conseil Municipal de Melun pour en faire une tribune politique.

Monsieur Kalfon apprécie Monsieur Mellier mais il ne peut pas le laisser dire un certain nombre de choses. Tout d'abord, Monsieur Kalfon n'est pas comme Saint Thomas, parfois il a des visions, et parfois il n'a pas de visions. Ce soir, il voit que Monsieur Mellier est formidable à la veille du congrès de la République En Marche et que le parti devrait le prendre comme porte-parole pour la Seine et Marne car il défend avec brio ce que beaucoup de députés de la République En Marche n'osent pas faire et l'en félicite. Ceci étant, Monsieur Mellier ayant présenté le bilan du Gouvernement précédent et les conséquences pour la Ville de Melun, Monsieur Kalfon va lui décerner un prix car Monsieur Mellier est quand même celui qui a le plus endetté Melun, bien au-delà de la baisse des dotations, avec son recours massif aux emprunts toxiques. C'est juste la vérité.

D'autre part, Monsieur Kalfon connaît l'attachement de Monsieur Mellier aux gouvernances

des collectivités locales. Il n'y a pas de bonneteau mais Monsieur Mebarek a souligné qu'il n'y aurait pas de sanction de baisse automatique de l'Etat aux collectivités locales qui contreviendraient à un certain nombre de ratios de bonne gestion, encore heureux ! Il y aura, comme dans les entreprises, un dialogue de gestion. Monsieur Kalfon trouve qu'il y a là une forme de recentralisation rampante de l'Etat de la gestion des collectivités locales parce que le Préfet va valider les orientations budgétaires des collectivités locales et ce n'est pas normal. Monsieur Kalfon le souligne car ce fait n'est pas une question de droite – gauche, mais savoir si l'on est décentralisateur ou recentralisateur. Ensuite, Monsieur Kalfon, tout comme Madame Monville De Cecco, qui se trouve dans une collectivité vivant uniquement de dotations ou presque, est mitigé sur la tribune signée avec d'autres collectivités qui ont, elles, cette capacité à lever l'impôt. Alors peut-être que ce sera compensé à l'euro près ; mais pour avoir travaillé cinq ans dans les services de l'Etat – Ministère du Travail, Cabinet Ministériel – Monsieur KALFON se souvient de la compensation sur la base de la taxe intérieure des produits pétroliers du RMI. C'était à l'euro près et puis il y a eu ce qu'on en connaît du nombre de RMistes. La culture de l'Etat et de la compensation aux collectivités locales n'est pas un débat droite – gauche, mais un débat qui est important. Quelle que soit la technique de compensation budgétaire utilisée par l'Etat (dégrèvement ou autre), la commune perd de son autonomie fiscale, de l'autonomie de gestion ; et bien sûr que Monsieur Kalfon est favorable à une mesure qui génère du pouvoir d'achat, mais il en appelle là à l'attention des propriétaires de leurs logements et des retraités car souvent pour les retraités propriétaires c'est le fruit d'une vie de travail. Peut-être verront-ils baisser leur Taxe d'Habitation, et Monsieur Kalfon n'accuse pas la Mairie de Melun qui se fait tout d'un coup l'avocat de Monsieur Macron, tôt ou tard, si ces mouvements d'absence de compensation à l'euro près et de baisse des dotations arrivent, alors il y aura une augmentation de la fiscalité. Monsieur Mellier dit non mais là, il ne se prend plus pour Saint Thomas, c'est une vision qu'il a avec la foi et l'investissement qui est le sien.

Monsieur Mellier dit que c'est un engagement politique que les élus de la Majorité ont pris.

Monsieur Kalfon explique que c'est une lapalissade, de même qu'augmenter seulement les impôts dont on dispose. Si on ne dispose plus de la TH ou qu'on ne veut pas la faire payer à une assiette très restreinte, et bien cela se portera sur la Taxe Foncière. Monsieur Kalfon parle des retraités, qui ne verront pas la hausse de la CSG compensée, et qui ont été injustement taxés sous Monsieur Hollande et qui sont de nouveau lourdement taxés par Monsieur Macron. S'ils ont le malheur d'être propriétaires de leur logement, ils vont payer la hausse de taxes et la double peine du choix de Monsieur Macron qui manifestement n'aime pas les retraités. Parlant d'opinion, Monsieur Kalfon a vu un sondage catégorie par catégorie, 9 retraités sur 10 considèrent que la politique qui est menée est contre eux, et ils ont la lucidité et l'expérience.

Monsieur Mebarek ne lit ni dans le marc de café, ni dans une boule de cristal. En l'état, les engagements pris par le gouvernement sont des engagements de dégrèvement et techniquement le dégrèvement compense à l'euro l'euro. L'engagement de la Municipalité, et elle le tiendra jusqu'à la fin du mandat, est de ne pas augmenter la fiscalité. Simplement pour préciser un point : pour les communes qui feraient ce choix et qui perdraient du produit fiscal parce que le dégrèvement ne serait pas respecté, il y aurait une augmentation de la Taxe Foncière qui pèserait sur les propriétaires occupants. Mais c'est un peu plus compliqué que ça. Le principe du dégrèvement est cristallisé sur les taux tels qu'ils existent aujourd'hui. La Ville a voté des taux, l'Etat la dégrèvera sur la base de ces taux. Si l'année prochaine une commune X ou Y voulait augmenter ces taux, ce n'est pas le cas à Melun, libre à elle de le faire, donc elle garde sa souveraineté en matière de fiscalité ; par contre, l'ensemble des

contribuables sera impacté, y compris ceux qui étaient exonérés par le passé. Il n'y aura donc pas d'effet de report sur la Taxe Foncière.

Monsieur Bourquard ne va pas revenir sur le débat de politique générale si ce n'est que l'on assiste à la continuité du macronisme comme filiation du hollandisme, il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil. Sur la Décision Modificative, il y a une baisse de 35 500 euros de dotation de l'Etat pour titres sécurisés et Monsieur Bourquard n'a pas trouvé de réponse à ça, il ne sait pas ce que c'est.

Monsieur Mebarek répond qu'il s'agit des cartes d'identité et des passeports.

Ensuite, Monsieur Bourquard souhaite pointer deux choses. Tout d'abord, l'étude sur la circulation qui est reportée à la CAMVS. La question est de savoir si cela se fera un jour peut-être ou si cela est concrètement engagé.

Monsieur Mebarek dit qu'il faut se renseigner auprès de l' élu en charge des finances de l'agglo.

Monsieur Bourquard trouve cette réponse facile. Elle est basée sur les principes du rugby : je te passe la balle et débrouilles-toi avec les avants qui arrivent.

Monsieur Vogel indique que Monsieur Mebarek est lui-même l' élu en charge des finances de l'agglo.

Madame Grange précise que cette étude est très compliquée à mettre en œuvre et, qu'avec le chef de service, ils n'arrivent pas à trouver de cabinet pour le faire, d'où le rapprochement avec la CAMVS. Cela semblait avoir davantage de sens et d'intérêt de le porter à la CAMVS que de le faire pour Melun. Normalement, cela devrait être pris en charge par la CAMVS. Il est envisagé que ce projet soit mené à bien rapidement mais les porteurs du projet ont jusqu'à présent été freinés dans leur réflexion et dans leur action par le fait que très peu de cabinets proposent ce genre de prestations. Tout se met en place petit à petit mais c'est compliqué.

Monsieur Bourquard suivra ce dossier et espère que l'agglomération va le réaliser en 2018 car ce ne sont pas des moyens énormes.

Le deuxième point concerne des éléments que les Melunais ont fait remonter : la Ville a une politique de sécurité, on le sait ; et cette politique de sécurité ne peut pas s'arrêter à des caméras de vidéo protection, ni à une police municipale équipée de roulettes, elle doit aussi avoir des actes concrets. Le plan vélo, reporté à 2018, permet une mise en circulation mais aussi une mise en sécurité des gens. Or à Melun, ville réputée ville de délinquance routière, tous les jours -- ce soir encore, Monsieur Bourquard a une photo qui montre qu'une voiture était garée à côté de la mairie devant l'entrée d'une rue et bouchait cette rue. Les Melunais se font également régulièrement agresser dans le quartier de la gare où les voitures pressées empêchent les riverains de sortir de chez eux, ou d'y rentrer. Les vélos sont régulièrement mis sur le bas côté à côté du marché par les bus qui ne respectent pas le code de la route car il est interdit de doubler un vélo sur un rond-point ou dans une rue étroite. Melun, c'est la ville de la délinquance routière et ça aussi c'est de la sécurité. En repoussant le plan vélo, on ne peut pas ne pas prendre en compte cet aspect de la sécurité. Les constats sont faits. Plusieurs carrefours à Melun fonctionnent à feux tricolores dont le délai entre le feu vert et le feu rouge ne permet pas aux vélos de traverser le carrefour. Que se passe-t-il quand c'est un semi-remorque qui démarre au feu ? Pourquoi reporter le plan vélo alors qu'il est un élément de la

sécurité et que les élus de la Majorité ont crié partout à l'insécurité ? A moins que le plan vélo ne soit pas intégré dans la politique de sécurité, ce qui serait complètement irresponsable.

Monsieur Mebarek rassure Monsieur Bourquard, il n'y a aucune remise en cause du plan vélo. C'est une opération qui fait l'objet d'un financement du Département dans le cadre du CID ; lorsqu'un partenaire octroie des subventions, il faut attendre que la subvention soit notifiée pour lancer l'opération. En l'espèce, le CID a pris plus de temps que prévu : cela devait être signé avant l'été mais la signature n'a finalement eu lieu qu'en octobre. De ce fait l'opération ne peut commencer qu'à partir du mois d'octobre et les crédits ne seront donc pas consommés à hauteur de ce qui avait été imaginé en 2017 mais le seront effectivement en 2018 puisque 200 000 euros sont inscrits sur cette opération-là en 2018. Il n'y a aucune remise en cause de l'opération.

Monsieur Bourquard constate que le Département met autant d'empressement que la Ville à se soucier des vélos.

Monsieur Mebarek explique que le CID est une convention bien plus large qui ne concerne pas que le vélo, pas que la Ville et l'ensemble des communes de l'agglomération. Il a fallu empiler l'ensemble des projets qui sont éligibles pour l'ensemble des communes, discuter avec le Département, contractualiser, l'été est passé entre temps, et signature en octobre. Ce n'est une mauvaise foi ni du Département ni de la Ville.

Madame Monville De Cecco voudrait ajouter une chose rapidement : ce que l'on observe sur ce tableau, c'est que là où il est inscrit crédits décalés en 2018, cela concerne très souvent soit des équipements culturels du type médiathèque de l'Almont sur laquelle Madame Monville De Cecco souhaiterait quelques précisions car la somme est dérisoire mais en même temps c'est un équipement culturel qui sert et qui sert les gens, soit des aménagements qui ont vocation à permettre des mobilités douces ou à revégétaliser la Ville comme par exemple la Coulée Verte avec un montant important de 223 000 euros décalés en 2018. Madame Monville De Cecco sait que cela est lié aux cessions de terrains qui vont arriver ; mais elle tient à souligner que lorsque l'on regarde ce budget, il y a très clairement des priorités mais il se trouve que les élus du Groupe Opposition auraient d'autres priorités pour Melun s'ils étaient à la place des élus de la Majorité, comme par exemple développer la possibilité pour les gens de circuler en toute sécurité mais aussi d'y circuler aussi en vélo, d'y réduire la pollution atmosphérique, de la revégétaliser et pas seulement de l'urbaniser, etc. En dehors de ce que Messieurs Kalfon et Bourquard ont dit, on voit dans le budget les orientations politiques et ce qui vient après, ce sont les aires de jeux, etc.

Monsieur Mebarek va répondre sur un point. Lorsqu'il a été élu pour la première fois, et cette réflexion se poursuit encore aujourd'hui, il était au quotidien dans les affaires, dans les entreprises, les décisions sont prises, actées et mises en œuvre rapidement. Monsieur Mebarek a cependant constaté une inertie qui a un effet de retardement de sortie d'opérations, qui n'est pas dû à l'incurie des services de la Ville ou des élus mais à un nombre de paramètres exogènes qui s'imposent à nous. La Coulée Verte, il ne faut pas dire que la Ville n'a pas de volonté de la mener à bien, cela fait des années que tous les ans, mètre carré après mètre carré, la Ville achète du foncier pour pouvoir enfin faire profiter les Melunais de cette promenade qui les emmènerait jusqu'à Vaux-le-Vicomte. La volonté politique est là, il n'y a aucun sujet là-dessus. Après, les élus sont confrontés à des réalités. Les 200 000 euros qui sont décalés sont ceux de l'acquisition du terrain Vendrand qui est un sac de nœuds juridique qu'il a fallu dénouer pour parvenir à en réaliser l'acquisition.

Monsieur MILLET indique que cela fait l'objet d'une délibération à suivre dans ce conseil.

Monsieur Mebarek confirme mais souhaite préciser que quand la Ville décide quelque chose, elle doit tenir compte de paramètres qui la dépassent et dont elle est victime. Il y a des sujets tels que le report de l'entrée des Mézereaux qui sont très compliqués. Le propriétaire complètement mégalomane de la station service voulait garder le terrain pour y construire une Tour Montparnasse et ne voulait pas vendre le terrain, ce qui a donné un contentieux à n'en plus finir. Enfin, la vente se concrétise et la Ville espère lancer l'opération lorsqu'ALDI démolit et BOUYGUES achète mais la station BP s'en mêle et finit en contentieux, transaction, l'affaire est finie. Premier coup de pelle dans le terrain, il y a des remblais d'amiante dans le sol. La Ville ne peut pas le savoir et repart en contentieux. La difficulté est là : la volonté politique est là, les crédits sont votés mais après il faut sortir les opérations et cela ne dépend malheureusement pas que de la Ville.

Monsieur Bourquard revient sur sa question à Monsieur le Maire quant aux mesures qu'il envisage de prendre vis-à-vis de la délinquance routière.

Monsieur Coulleau dit qu'avant de régler les problèmes de délinquance routière, il faudrait régler les problèmes de délinquance de Melun Nord parce que les habitants n'en peuvent plus.

Monsieur Bourquard précise qu'il n'habite pas Melun Nord, qu'il y va assez fréquemment en vélo et que c'est dans ce quartier-là qu'il a le moins de problème pour circuler à vélo.

Monsieur Vogel trouve que Monsieur Bourquard fait un mauvais procès parce que la Ville a pris plein de mesures pour réguler la circulation et lutter contre la délinquance routière – la limitation de vitesse à 30 km/h n'est pas tombée du ciel, c'est un point décidé par la Municipalité ; les ralentisseurs sont installés dans des endroits stratégiques.

Monsieur Bourquard demande pour quelle raison cela ne donne pas de résultats alors.

Monsieur Vogel dit que cela donne des résultats, que Monsieur Bourquard peut aller demander à la population, les résultats apparaissent et la Municipalité réussira à régler ce problème progressivement.

Monsieur Bourquard demande alors combien de personnes vont à la gare tous les jours....

Monsieur Vogel l'interrompt car il n'est pas en train de débattre personnellement avec Monsieur Bourquard, la question a été étudiée, donc si Monsieur Bourquard souhaite poser une question sur le budget il peut avoir la parole, sinon non.

Madame Monville De Cecco a posé une question assez précise sur la médiathèque de l'Almont. C'est une somme assez dérisoire mais cette médiathèque est importante pour les gens, aussi Madame Monville De Cecco souhaiterait savoir quelle est la situation.

Monsieur Vogel répond que cette somme concerne des crédits d'étude, voilà pourquoi la somme peut paraître peu importante.

Madame Monville De Cecco indique qu'il n'y a, pour l'instant, plus de médiathèque à l'Almont.

Monsieur Mebarek dit que si les élus peuvent constater que la ligne est inscrite, c'est que l'opération existe.

Monsieur Pillet explique que le projet initial ayant un coût budgétaire très important, il a été revu à la baisse. L'idée est d'installer la médiathèque dans l'école Henri Dunant pour commencer. Cela va se faire très vite. Dès l'année prochaine, la médiathèque qui est actuellement dans les sous-sols que les élus connaissent va déménager. D'autant que pour l'instant, elle n'est ouverte qu'une journée par semaine et rouvrira comme avant lorsqu'elle sera installée dans l'école Henri Dunant.

Monsieur Mebarek précise que la Ville est financée par l'Etat sur cette opération mais ce n'est pas parce que la Ville perçoit des financements qu'il faut mener des actions dispendieuses. En tout état de cause, les coûts ont été revus à la baisse mais la médiathèque est bien à l'Almont et va être transférée dans des locaux bien plus confortables que ceux dans lesquels elle se trouve aujourd'hui.

Madame Monville De Cecco trouve que le fonctionnement une journée par semaine actuellement est un service très très restreint.

Monsieur Pillet est tout à fait d'accord.

Adopté par 4 voix contre, 26 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

**VOTE** la Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2017, équilibrée en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

Fonctionnement :	805 534,00 €
Investissement :	- 2 931 152,28 €
Total :	- 2 125 618,28 €

selon le détail exposé dans le document joint en annexe.

**PRECISE** que le Budget est voté au niveau du Chapitre et Chapitre « opérations d'équipement », par Nature, avec présentation croisée par fonction.

**AUTORISE** le Maire à verser les subventions détaillées en annexe du document budgétaire joint.

**AFFECTE** le résultat de clôture de l'Office de Tourisme au budget principal de la manière suite :

002 Résultat d'exploitation reporté : 15 372,17 €  
001 Solde d'exécution de la section d'investissement : 174,60 €

## **7 - SCHEMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL CESSION DU TERRAIN SIS RUE DES MEZEREAX A MELUN, PARCELLE CADASTREE SECTION AL N° 494 POUR UNE SUPERFICIE TOTALE DE 71 M2 DÉCLASSEMENT DU TERRAIN**

*Monsieur Millet indique que cette délibération est un complément à une délibération qui a déjà été prise et qui concerne la vente d'un terrain rue des Mézereaux. Mais une petite parcelle, qui avait un autre numéro au cadastre, avait été oubliée dans la précédente délibération et doit faire partie de l'opération. Cette parcelle représente 71m<sup>2</sup>. Elle n'a été ni désaffectée ni déclassée. Il s'agit ce soir de finaliser l'ensemble des déclassements de façon à pouvoir procéder à la cession de l'emprise concernée. Il s'agit, dans la délibération de ce soir, de constater la désaffectation et de procéder au déclassé de ladite parcelle.*

Madame Monville De Cecco se permet de ré-exprimer l'opposition totale des élus de son groupe à ce projet qui va également concerner un terrain du lycée Léonard De Vinci. La Majorité soustrait des espaces verts situés à côté des écoles pour construire, pour bâtir et pour renflouer les caisses de la Ville, ou du moins pour avoir une plus grande capacité d'autofinancement. Ce faisant, les élus privent les écoles et leurs élèves d'un espace sur lequel ils auraient pu faire tout autre chose.

Madame Monville De Cecco rappelle que cela fait quelque temps qu'elle râle sur ces questions-là mais chaque fois qu'il arrive des catastrophes ou que 15 000 scientifiques signent une tribune pour alerter sur le danger imminent face auquel l'espèce humaine se met en ne prenant pas la question du réchauffement climatique et du dérèglement climatique à bras le corps, elle ne comprend pas qu'à Melun, les élus n'entendent pas ça et continuent de détruire des espaces naturels pour construire du bâti, continuent cette métropolisation. Il se trouve que là, c'est juste à côté d'une école donc Madame Monville De Cecco profite de l'oubli de déclassé pour redire ce qu'elle pense de cette politique qui n'a qu'une finalité financière et oublie tout le reste des impératifs qui s'imposent.

Monsieur Millet dit que le débat a déjà eu lieu, et rappelle que la Ville est loin d'avoir utilisé la totalité de la constructivité de ce terrain-là ou elle l'aurait vendu beaucoup plus cher mais la préoccupation a été de conserver en espace vert environ 70 % du terrain vendu. Les élus du Groupe Opposition ne peuvent pas dire que la Majorité bétonne puisqu'il y a une volonté de préserver au maximum l'espace vert. Par ailleurs, plusieurs lois ont été votées qui veulent imposer la densification des villes. A Melun, la loi est appliquée de façon raisonnée : quand les élus pensent qu'une densification est possible, le projet est lancé, mais ce n'est pas systématique. D'ailleurs, parlant de la coulée Verte, la Ville achète des parcelles le long de l'Almont depuis vingt ans afin de préserver les espaces verts. Monsieur Millet n'accepte pas le procès qui est fait par les élus du Groupe Opposition, et va répondre à Monsieur Kalfon qui parlait de la vente des bijoux de famille : il est vrai que la Ville vend un certain nombre de terrains dont elle n'a plus l'usage, tout en ayant préservé les espaces verts au maximum. Mais quel intérêt y aurait-il à conserver des appartements en mauvais état, à savoir les anciens logements de fonction des instituteurs, puisque cela va faire partie des dossiers suivants, alors que c'est pour la Ville un moyen de remettre sur le marché ces appartements à un prix modique et par là, à la fois de se décharger d'un patrimoine qu'il faut quand même entretenir a minima, alors qu'elle n'en a plus l'usage, et aussi dégager des disponibilités pour la Ville pour d'autres investissements. Cela semble être de la bonne gestion.

Monsieur Kalfon ne va pas refaire le débat de la dernière fois mais souhaite expliquer le vote,

et remercie pour l'aveu de Monsieur Millet qui a reconnu quelque part que la Ville vend ses bijoux de famille.

Monsieur Millet précise que cette expression a été employée par Monsieur Kalfon, et qu'il l'a reprise parce que c'est une caricature.

Monsieur Kalfon trouve que Monsieur Millet aime la polémique et insiste sur le fait que lui, ne l'a pas interrompu et va être bref car il y a beaucoup de dossiers.

Monsieur Millet n'arrivera pas à convaincre Monsieur Kalfon, pour les mêmes raisons que celles évoquées par Madame Monville De Cecco, à savoir l'équilibre de la ville et l'absence des visions qui relève d'un comportement à courte vue, uniquement comptable, et qui livre des parcelles à des promoteurs.

Monsieur Kalfon aussi va anticiper sur les dossiers à suivre et le dit par avance pour ceux qui vont bénéficier des logements, c'est une bonne chose, mais c'est aussi un comportement à courte vue car il y aurait pu y avoir des opérations de logement social avec un bailleur, quelque chose d'un peu plus élaboré qui aurait permis d'apporter des solutions plus importantes en termes de relogement, mais non. Les élus du Groupe Opposition s'abstiendront pour ne pas pénaliser ceux qui vont entrer dans ces logements mais la vision globale n'est pas là, Monsieur Millet ayant lui-même amalgamé les différentes délibérations à suivre.

Monsieur Millet s'exprimera pour les appartements ensuite.

Adopté par 8 voix contre et 26 voix pour, le Conseil Municipal :

**CONSTATE** la désaffectation effective à l'usage du public et de tout service public de la parcelle cadastrée section AL n° 494 (anciennement parcelle cadastrée AL n° 213 pour partie).

**DECIDE** le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AL n° 494 (anciennement parcelle cadastrée AL n° 213 pour partie) d'une superficie totale de 71 m<sup>2</sup>, située rue des Mézereaux afin de l'incorporer au domaine privé communal.

**8 - SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL  
CESSION D'UN APPARTEMENT SITUE 30 AVENUE GEORGES POMPIDOU A  
MELUN  
APPARTEMENT N° 06 - 2EME ETAGE GAUCHE - F2  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Ces quatre délibérations concernent la vente d'appartements situés avenue Pompidou, dans un secteur de logement social très majoritaire puisque dans le nord de Melun, il y a 80 à 90 % de logements sociaux, et qu'il est hors de question de créer des logements sociaux supplémentaires dans ces secteurs où la volonté est de créer un peu de mixité.*

*Les prix des différentes ventes sont toujours voisins de 1 000 euros le mètre carré, soit légèrement au-dessus, soit légèrement en-dessous, cela dépend d'un certain nombre de facteurs mais plus particulièrement de l'état de ces logements. En effet, certains d'entre eux ont une installation électrique à refaire. Dans l'un des appartements la cuisine a été supprimée parce qu'il était utilisé en bureau donc cela explique les variations de prix.*

*La délibération n° 8 concerne un appartement F2 de 53.08 m<sup>2</sup>, situé au deuxième étage gauche, pour un montant de 53 000 euros.*

*La délibération n° 9 concerne un appartement F3 de 53.24 m<sup>2</sup>, situé au premier étage droite, pour un montant de 52 000 euros.*

*La délibération n° 10 concerne un studio de 36.3 m<sup>2</sup>, situé au deuxième étage centre, pour un montant de 40 680 euros.*

*La délibération n° 11 concerne un appartement F2 de 53.00 m<sup>2</sup>, situé au troisième étage droite, pour un montant de 53 000 euros.*

Monsieur Bourquard est d'accord avec le fait que l'état des appartements revienne sur l'estimation des Domaines, mais là le prix est baissé de moitié. Les Domaines ont évalué à 2 000 euros le mètre carré et les appartements sont vendus 1 000 euros le mètre carré. Bien que les appartements soient en mauvais état, à ce niveau-là les Domaines en tiennent compte, il faut éviter d'autant baisser le prix si les élus de la Majorité veulent éviter qu'il y ait une interprétation. 20 ou 30 % sont compréhensibles, mais 50 % sont difficilement explicables dans la norme.

Monsieur Millet indique avoir satisfait la requête de Monsieur Bourquard qui avait demandé les tarifs des appartements dans des copropriétés privées et cela a du lui permettre de constater que, pour certains d'entre eux, alors qu'ils sont situés dans des résidences mieux entretenues que ne l'ont été ces appartements, les prix sont équivalents.

Monsieur Bourquard le reconnaît mais précise qu'il existe aussi des exemples à l'inverse. Il faudrait éviter que la Ville de Melun s'inscrive dans une politique de dévaluation du foncier car ce n'est pas bon pour la Ville.

Monsieur Millet répond que la Ville ne peut pas vendre un appartement plus cher qu'il ne vaut. Il suit avec attention toutes les Déclarations d'Intention d'Aliéner et il y a, dans des négociations qui n'engagent la Ville en aucune façon, des surfaces qui sont vendues à moins de 1 000 euros quand d'autres sont vendues à 3 500 euros du mètre carré. Tout dépend de l'état de l'appartement, de sa situation, etc.

Madame Monville De Cecco ne conçoit pas que les Domaines n'aient pas tenu compte de ces considérations-là, ils savent faire leur travail. Il se trouve qu'eux évaluent l'appartement 75 000 euros et que la Ville le vend 58 000. En plus, il ya des incohérences : la Ville vend un appartement de type F2 mais dans le tableau il n'y a que des T3 et des T4. Peu importe, mais de fait, l'appartement est vendu à un prix très en deçà de l'évaluation des Domaines, même en justifiant le mauvais état de l'appartement. Et ce qui se défait là, c'est la politique sociale mise en œuvre après la Deuxième Guerre : ces logements qui étaient réservés aux gens qui travaillaient dans les écoles et qui permettaient de ne pas mettre des grilles avec des gyrophares mais plutôt d'avoir des humains dans les écoles qui veillaient aux entrées et aux sorties.

Monsieur Millet demande à Madame Monville De Cecco de ne pas refaire la législation.

Madame Monville De Cecco indique qu'elle n'interrompt ni Monsieur Millet, ni personne, elle écoute tout le monde et prend la parole quand elle lui est donnée. Aussi elle aimerait pouvoir aller jusqu'au bout.

Madame Monville De Cecco n'incrimine pas Monsieur Millet pour sa justification du coût d'entretien de ces appartements à la Ville. Mais tristement ce qui est en train de se passer,

c'est que les élus de la Majorité se financent par la vente de ces appartements alors qu'avant, les politiques publiques étaient de permettre d'avoir des gens dans les écoles à qui on donnait des avantages en nature pour avoir dans ces écoles du personnel en permanence qui soit vigilant à l'entrée et à la sortie des enfants. Tout cela n'existe plus. Madame Monville De Cecco n'a pas d'inconvénient avec le prix de vente de l'appartement en deçà de celui évalué par les Domaines si cela est justifié en termes de travaux. En revanche, le fait qu'il n'y ait plus personne dans les écoles et que l'humain soit remplacé par des grilles et des caméras parce que la Ville vend tout la dérange. Il faut faire du fric.

Monsieur Millet dit à Madame Monville De Cecco qu'elle mélange tout. Il s'agissait d'appartements destinés aux instituteurs. Le corps des instituteurs a été supprimé et les instituteurs sont passés dans le cadre de professeurs des écoles qui ont un statut financier beaucoup plus avantageux puisqu'ils sont alignés sur le statut des professeurs. En changeant de statut et en ayant un salaire plus important, ils ont perdu l'avantage du logement de fonctions qui était soit la mise à disposition d'un logement, soit le gain d'une indemnité compensatrice si les communes n'avaient pas construit de logements pour les instituteurs. Ces logements ont perdu leur fonction depuis, et les instituteurs n'étaient pas chargés de surveiller l'école, d'autant plus que ces logements sont à l'écart de l'école ; donc même s'ils en avaient eu l'intention, ils n'auraient, la plupart du temps, pas pu intervenir.

Monsieur Brisson voudrait savoir où est faite la publicité pour la vente de ces appartements et comment sont choisis les candidats.

Monsieur Millet explique que la publicité s'est faite essentiellement à partir des occupants d'abord et du personnel municipal. Il rappelle que c'est une expérience car la vente de ces appartements est complexe et la Ville va conserver un logement de proximité pour le gardien de l'école (même s'il achète un logement, parce que le jour où il prendra sa retraite il faudra un logement disponible) dans l'immeuble. Il va donc falloir monter une copropriété avec un règlement de copropriété. Cela servira de modèle si la Ville est amenée à vendre d'autres bâtiments. Il s'agit d'un plan d'ensemble de valorisation du patrimoine foncier de la Ville, l'idée étant de vendre ce qui ne sert pas, de conserver ce qui sert, et éventuellement de racheter d'autres parcelles qui peuvent avoir une utilité pour la Ville soit pour un équipement public soit pour un espace vert.

Monsieur Vogel propose, avec l'accord des élus du Groupe Opposition, que les délibérations n° 8 à 11 soient votées ensemble.

Monsieur Brisson revient sur ce qui vient d'être dit. Ce patrimoine appartenant aux habitants de Melun, il pourrait peut-être y avoir une publicité un peu plus large afin que les habitants eux-mêmes puissent éventuellement postuler.

Monsieur Millet précise que la Majorité a tenu à privilégier les anciens occupants puis le personnel municipal.

Monsieur Brisson s'étonne que des gens de Nemours, par exemple, acquièrent un logement. Ce patrimoine étant melunais, il devrait revenir à des personnes, de la Ville ou non, mais de Melun.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la cession d'un appartement de type F2 d'environ 53.08 m<sup>2</sup> situé au 2<sup>ème</sup> étage du 30 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée section AD n°116 pour partie, au prix de 53 000 euros net vendeur.

**DECIDE** que cette cession sera formalisée, après la levée des conditions suspensives éventuelles, par un acte authentique de vente, au profit de Monsieur Rachid Kameche, demeurant 5 boulevard François René de Chateaubriand à Melun.

**DESIGNE** Maître Pierre-Alain Le Gal, Notaire à Melun - 3 place Chapu, en tant que notaire rédacteur de l'acte ou en tant que notaire associé dans le cas où l'acquéreur désignerait son propre notaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une promesse de vente et un acte de vente, ainsi que tous documents se rapportant à cette cession, sous conditions suspensives de désaffectation (après avoir recueilli l'avis du Préfet) et de déclassement du bien et de mise en copropriété de l'immeuble.

**DECIDE** de désaffecter et déclasser le terrain lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal, dans le délai de validité de la promesse de vente, sauf motifs ou circonstances d'intérêt général l'en empêchant.

**DECIDE** que les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

**PRECISE** que les frais de géomètre nécessaires à la division parcellaire seront à la charge de la Commune.

**PRECISE** que les frais de mise en copropriété seront à la charge de la Commune.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur Rachid Kameche.

**9 - SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL  
CESSION D'UN APPARTEMENT SITUE 28 AVENUE GEORGES POMPIDOU A  
MELUN  
APPARTEMENT N° 03 - 1ER ETAGE DROITE - F3  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la cession d'un appartement de type F3 d'environ 53.24 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage du 28 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée section AD n° 116 pour partie, au prix de 52 000 euros net vendeur.

**DECIDE** que cette cession sera formalisée, après la levée des conditions suspensives éventuelles, par un acte authentique de vente, au profit de Monsieur Farid Kerzazi, représenté par son curateur Monsieur Radouane Kerzazi, demeurant 11 Square de Lorient à Melun.

**DESIGNE** Maître Pierre-Alain Le Gal, notaire à Melun - 3 place Chapu, en tant que notaire rédacteur de l'acte ou en tant que notaire associé dans le cas où l'acquéreur désignerait son propre notaire.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer une promesse de vente et un acte de vente, ainsi que tous documents se rapportant à cette cession, sous conditions suspensives de désaffectation (après avoir recueilli l'avis du Préfet) et de déclassement du bien et de mise en copropriété de l'immeuble.

**DECIDE** de désaffecter et déclasser les terrains lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal, dans le délai de validité de la promesse de vente, sauf motifs ou circonstances d'intérêt général l'en empêchant.

**DECIDE** que les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

**PRECISE** que les frais de géomètre nécessaires à la division parcellaire seront à la charge de la Commune.

**PRECISE** que les frais de mise en copropriété seront à la charge de la Commune.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur Farid Kerzazi, représenté par son curateur Monsieur Radouane Kerzazi.

**10 - SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL  
CESSION D'UN APPARTEMENT SITUE 28 AVENUE GEORGES POMPIDOU A  
MELUN  
APPARTEMENT N° 06 - 2EME ETAGE CENTRE - F1  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la cession d'un appartement de type F1 d'environ 36.30 m<sup>2</sup> situé au 2<sup>ème</sup> étage du 28 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée section AD n°116 pour partie, au prix de 40 680 euros net vendeur.

**DECIDE** que cette cession sera formalisée, après la levée des conditions suspensives éventuelles, par un acte authentique de vente, au profit de Monsieur Abdelauhab Ramdani, demeurant 9 Square Beauregard à Melun.

**DESIGNE** Maître Pierre-Alain Le Gal, Notaire à Melun - 3 place Chapu, en tant que notaire rédacteur de l'acte ou en tant que notaire associé dans le cas où l'acquéreur désignerait son propre notaire.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer une promesse de vente et un acte de vente, ainsi que tous documents se rapportant à cette cession, sous conditions suspensives de désaffectation (après avoir recueilli l'avis du Préfet) et de déclassement du bien et de mise en

copropriété de l'immeuble.

**DECIDE** de désaffecter et déclasser le bien lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal, dans le délai de validité de la promesse de vente, sauf motifs ou circonstances d'intérêt général l'en empêchant.

**DECIDE** que les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

**PRECISE** que les frais de géomètre nécessaires à la division parcellaire seront à la charge de la Commune.

**PRECISE** que les frais de mise en copropriété seront à la charge de la Commune.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur Abdelauhab Ramdani.

**11 - SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL  
CESSION D'UN APPARTEMENT SITUÉ 28 AVENUE GEORGES POMPIDOU  
APPARTEMENT N° 08 - 3EME ETAGE DROITE - F2  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la cession d'un appartement de type F2 d'environ 53.01 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage du 28 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée section AD n°116 pour partie, au prix de 53 000 euros net vendeur.

**DECIDE** que cette cession sera formalisée, après la levée des conditions suspensives éventuelles, par un acte authentique de vente, au profit de Monsieur Rabie Ziadi, demeurant 47 rue de Cherelles à Nemours.

**DESIGNE** Maître Pierre-Alain Le Gal, notaire à Melun - 3 place Chapu, en tant que notaire rédacteur de l'acte ou en tant que notaire associé dans le cas où l'acquéreur désignerait son propre notaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une promesse de vente et un acte de vente, ainsi que tous documents se rapportant à cette cession, sous conditions suspensives de désaffectation (après avoir recueilli l'avis du Préfet) et de déclassement du bien et de mise en copropriété de l'immeuble.

**DECIDE** de désaffecter et déclasser le terrain lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal, dans le délai de validité de la promesse de vente, sauf motifs ou circonstances d'intérêt général l'en empêchant.

**DECIDE** que les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

**PRECISE** que les frais de géomètre nécessaires à la division parcellaire seront à la charge de

la Commune.

**PRECISE** que les frais de mise en copropriété seront à la charge de la Commune.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur Rabie Ziadi.

**12 - RÉTROCESSION PAR LA SCI MONT BLANC DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AY N° 171 P ET 265 D'UNE CONTENANCE DE 200 M<sup>2</sup> ENVIRON, SISES 16 AVENUE ARMAND DE LA ROCHETTE  
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

*Il s'agit de la rétrocession par la SCI Mont Blanc de parcelles situées avenue Armand de la Rochette. Lorsque le lotissement dit de l'Ermitage a été créé dans les années 30, le découpage a été fait de telle façon que chaque parcelle allait jusqu'au milieu de la voie de desserte. Dès qu'il y a eu des constructions, cette voie de desserte a été prise en charge par la Ville qui l'a entretenue mais le transfert de propriété n'a jamais été fait. Un certain nombre de parcelles a été récupéré au fur et à mesure, depuis quelques années, qu'il y avait des opérations immobilières ou des cessions. On se trouve là dans ce cas, et par conséquent, il est proposé de récupérer pour l'euro symbolique, puisque l'acheteur en est d'accord, le trottoir et la moitié de la rue Armand de la Rochette au niveau du numéro 16. La Ville devra peut-être encore passer une ou deux délibérations de ce type mais par la suite ce sera terminé car il y a une nouvelle disposition législative qui permet de régler ce problème d'un bloc, donc c'est une démarche à entreprendre l'année prochaine pour le secteur de l'Ermitage mais le problème se pose aussi pour d'autres rues de Melun donc il faut procéder à cette régularisation. D'autant que c'est maintenant plus facile. S'il avait fallu le faire avec l'ancien système, c'est des dizaines, voire des centaines de régularisations qu'il aurait fallu réaliser.*

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'acquérir auprès de la SCI MONT BLANC, représentée par son notaire Maître Nicolas Guenot, les parcelles cadastrées section AY n° 171 p et 265, d'une contenance d'environ 200 m<sup>2</sup>, au prix de 1 euro.

**DECIDE** d'affecter ces parcelles à un usage de voirie communale et de les classer dans le domaine public de la Commune.

**DESIGNE** Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 1 rue Saint Sauveur, aux fins de rédaction de l'acte.

**PRECISE** que les frais de géomètre seront pris en charge par la Ville de Melun.

**PRECISE** que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y

rapportant.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017.

**13 - CHAUFFERIE DE MONTAIGU  
RÉTROCESSION AUPRÈS DE L'OPH 77 DES PARCELLES CADASTRÉES  
SECTION AD N ° 211 P, 212 ET 213 SISES AVENUE CHARLES PEGUY A MELUN  
D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 2200 M2  
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

*Il ne s'agit pas là d'un morceau de voirie mais d'un terrain sur lequel sont installées les chaufferies de Montaigu avenue Charles Péguy et il avait été prévu dans une convention avec l'OPH 77 qu'il y aurait rétrocession de cette parcelle avec les constructions qui sont dessus au plus tard au 31 décembre 2017. Il est donc proposé, là aussi pour l'euro symbolique, de récupérer les bâtiments des chaufferies avec les terrains qui l'entourent d'une superficie totale de 2145 m<sup>2</sup>.*

Monsieur Bourquard demande si actuellement la chaufferie est propriété de l'OPH.

Monsieur Millet répond que oui, mais exploitée par le concessionnaire de chauffage urbain puisque c'est une sous-station. Historiquement, au début, le quartier de Montaigu n'était pas chauffé par la géothermie. La totalité du chauffage du quartier Montaigu était assurée par cette chaufferie. Depuis, la Municipalité a étendu la géothermie mais il y a des sous-stations qui permettent de réchauffer l'eau ; il y a donc cette chaufferie ainsi que l'accord passé avec l'usine d'incinération des ordures ménagères. Il s'agit là de récupérer cette ancienne chaufferie qui continuera d'être entretenue par le concessionnaire.

Monsieur Bourquard demande si cela rajoute des coûts de maintenance à la Ville.

Monsieur Millet répond que non.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'acquérir auprès de l'OPH 77, représenté par son Président Brice Rabaste, les parcelles cadastrées section AD n° 211 p, 212 et 213 situées avenue Charles Péguy à Melun, pour une superficie de 2 200 m<sup>2</sup> environ, au prix de un euro.

**DECIDE** de classer ces parcelles dans le domaine public de la Commune.

**DESIGNE** Maître Georges Monceau, Notaire à Melun, 3 Place Chapu, aux fins de rédaction de l'acte.

**PRECISE** que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

**PRECISE** que les frais de géomètre seront pris en charge par la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

**14 - COULÉE VERTE DE L'ALMONT  
TERRAINS SITUÉS 26 BIS-32 RUE DES FABRIQUES DIT "ENTREPÔTS  
VENDRAND"  
DÉCLARATION DE PARCELLES EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE  
POURSUITE DE L'EXPROPRIATION  
MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER DE  
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE SIMPLIFIÉE**

*La Ville, depuis une vingtaine d'années, a entrepris de s'assurer la maîtrise du foncier sur les bords de l'Almont, au moins d'un côté quand c'est trop difficile de l'autre côté afin d'assurer une promenade piétonne qui aille de l'embouchure de l'Almont jusqu'à la limite de commune de Maincy (pont Cézanne, dont les élus ont probablement entendu parler et dont la peinture se trouve au musée d'Orsay). Au-delà, ce chemin pourrait se poursuivre jusqu'au château de Vaux-le-Vicomte. Cela fait partie, dans le cadre du développement touristique et de la protection des zones humides, d'un projet d'ensemble. L'aménagement s'est fait sur une toute petite partie puisque le cheminement piétonnier existe entre la rue Saint Liesne et l'embouchure de l'Almont. Il s'agit de poursuivre cette opération mais il reste un certain nombre de points durs dont celui des entrepôts Vendrand. Il y a quelques années, lorsque ces entrepôts ont été vendus aux enchères, la Ville avait porté les enchères mais avec un maximum, qui avait été fixé par le Conseil Municipal, qui s'est révélé insuffisant pour que la Ville puisse emporter l'enchère. Depuis, il y a eu des négociations avec les acheteurs, sachant qu'une parcelle est constructible et les autres ne le sont pas car elles sont situées en zone rouge du Plan Pour Risque Inondations. Au niveau de la parcelle constructible, la Ville a fait le nécessaire pour permettre de fixer les règles de constructibilité, deux permis de construire ont été accordés mais ne se sont pas concrétisés. Par conséquent, il y a quelques mois, la Ville a réalisé un constat abandon de ces terrains non constructibles, en particulier d'une très longue bande de terrains qui longe l'Almont, et de bâtiments qui sont les anciens entrepôts Vendrand. Entrepôts qui se sont effondrés pour une partie d'entre eux et qui peuvent présenter un danger certain et qui sont régulièrement squattés. Après ce constat de l'état d'abandon, mise en demeure a été faite aux propriétaires de préciser leurs intentions et à tout le moins de nettoyer la parcelle puisque la Ville s'est retrouvée obligée de nettoyer cette parcelle à plusieurs reprises pour éviter que ce ne soit vraiment un dépôt d'ordures. En l'absence de réponse des propriétaires, la Majorité propose ce soir la délibération qui concerne l'ensemble des parcelles non constructibles dont la surface s'élève à plus d'un hectare puisque l'ensemble de ces parcelles a une surface totale de 11 452 m<sup>2</sup>. L'estimation des domaines est de 60 000 euros. La délibération propose l'acquisition de ces parcelles en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la Ville sous la forme d'une procédure simplifiée définie dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit d'approuver le dossier de déclaration publique et de dire que les modalités au public de DUP seront mises à disposition aux dates précisées, d'ouvrir un registre, d'afficher, etc. toutes les procédures d'une déclaration de ce type. Si des personnes sont intéressées par cette opération qui est une opération à long terme, les parties en vert sont les parties maîtrisées par la Ville, et les parties en mauve celles qui sont concernées par la délibération ; cette carte*

*sera à disposition à la fin de la séance.*

Madame Monville De Cecco se souvient d'avoir eu cette discussion au sujet des entrepôts Vendrand lorsque Monsieur Millet était encore Maire de Melun et pense donc qu'il y a déjà quelque chose d'engagé à ce sujet. Il est d'ailleurs écrit dans la délibération que la procédure n'empêche pas de discuter et de trouver une résolution à l'amiable avec les propriétaires. Madame Monville De Cecco demande si elle se trompe, si rien n'avait été fait et que les élus le font maintenant, ou si elle ne se trompe pas, y a-t-il un risque que la procédure soit de nouveau abandonnée ? Et sur la partie constructible, que va-t-il se passer ?

Monsieur Millet répond que la procédure avait été évoquée mais pas lancée et les deux fois, les élus ont eu une discussion, ont accordé le permis de construire et dans l'accord, la condition pour débloquent l'ensemble du dossier, était que s'il y avait vente de la partie constructible, la Ville achetait la partie non constructible. Premier permis de construire accordé, au bout de sept ou huit mois, l'opérateur a renoncé. S'est présenté un nouvel opérateur qui a pris les mêmes engagements et puis cela fait bientôt un an que rien ne se passe. Il y a quelques mois, les élus ont donc décidé d'engager la procédure d'abandon manifeste. Si un accord arrive à être trouvé, et concrétisé par une signature, la procédure s'arrêtera d'elle-même. Sans accord, la procédure ira jusqu'à son terme.

Madame Monville De Cecco a une dernière demande : puisque ces terrains sont pollués, et que cela est indiqué dans la délibération, quel serait le coût de dépollution au cas où la procédure d'abandon manifeste aille jusqu'au bout ?

Monsieur Millet dit que l'on pourra faire une dépollution douce, pas besoin de pelleteuses pour retourner la terre ; il y a des techniques de plantations qui font qu'on peut dépolluer un terrain avec des herbes ou des arbustes ou des arbres qui absorbent les métaux lourds s'il y a des métaux lourds etc. Dans la mesure où il n'y aura pas de construction dessus, la Ville n'est pas tenue à une dépollution comme celle des Mézereaux par exemple, où le projet de construction est bloqué par un problème de pollution à l'amiante.

Monsieur Bourquard a une question de compréhension de l'annexe, et plus précisément dans la partie sur l'estimation sommaire du coût d'acquisition où il y a des questions de non-démolition et de remplacement des toitures. Cela signifie-t-il que l'un des bâtiments sera conservé ?

Monsieur Millet répond que non.

Monsieur Bourquard demande si l'estimation était sur la valeur vénale du...

Monsieur Millet dit que pour l'instant, il n'a vu aucune déclaration de travaux passer.

Monsieur Bourquard indique que cela se trouve dans l'annexe, une page concerne des travaux de réparations des toitures pour un montant de 72 500 euros, ce qui l'avait laissé penser que la Ville souhaitait conserver les bâtiments.

Monsieur Kalfon a trouvé cet exposé passionnant car c'est un sujet majeur. En revanche, ce n'est pas sérieux de mettre 29 points à l'ordre du jour dont des sujets comme celui-ci, ou le versement de subventions aux associations au point 28 qui contrevient à la démocratie locale. Soit la Majorité ne veut pas qu'il y ait de débat, Monsieur Kalfon ne va pas pouvoir rester,

autour de la table il y a des gens qui ne travaillent pas le lendemain matin, très bien pour eux s'ils peuvent quitter le conseil à 2h00 du matin, mais il faudrait des conseils municipaux plus fréquents avec moins de points et que les conseillers municipaux puissent débattre, ou prévoir des séances plus tôt. Les sujets qui sont en fin de conseil seront observés à minuit et demie ou plus et qui méritent toute l'attention des conseillers municipaux seront exécutés dans la fatigue. Beaucoup partent. Ce n'est pas sérieux. Est-ce une stratégie de la Majorité ou est-ce la dérive du calendrier (en mode on gave le conseil, on gave l'Opposition et comme ça ils sont fatigués et vont se coucher) ? Monsieur Kalfon s'excuse d'avoir pris son temps de parole sur la Décision Modificative mais 6 millions d'euros, ce n'est pas une paille et le temps de parole a été maîtrisé y compris là-dessus. Et Monsieur Kalfon demande à ne pas se voir opposer le fait que s'il se sent impliqué il doit rester jusqu'à 2h00 parce que ce n'est pas sain et espère que le fonctionnement du conseil municipal changera.

Madame Monville De Cecco ajoute qu'elle souscrit à 100 % à ce que vient de dire Monsieur Kalfon, d'autant plus que les élus du Groupe Opposition ne peuvent pas présenter de délibération. Ils ont déjà alerté les élus de la Majorité plusieurs fois sur le fait qu'ils n'ont pas suffisamment de caractères attribués dans la tribune pour pouvoir faire un discours cohérent et intelligent. Les droits de l'Opposition ne sont pas totalement négociables en démocratie, cela dépend du sens de la démocratie qu'on a. C'est vrai qu'il est tard, que le conseil municipal a énormément de choses. Les élus du Groupe Opposition l'ont tous lus dans son intégralité, avec les annexes, tout annoter prend du temps et il est évident qu'ils ont des choses à dire et envie de débattre avec les élus de la Majorité. Il y a des choses avec lesquelles les élus du Groupe Opposition sont d'accord, et d'autres avec lesquelles ils ne sont pas d'accord, mais peu importe, ils sont là parce qu'ils font correctement ce pourquoi ils ont été élus en responsabilité.

Monsieur Vogel répond que pour l'instant les élus du Groupe Opposition se sont exprimés pleinement.

Monsieur Kalfon rétorque que ce n'est pas le sujet, la question porte sur le nombre de délibérations et de l'heure qu'il est, et il parle pour les services.

Monsieur Vogel dit qu'il est 22h00 et qu'il n'y a pas plus de délibérations ce soir que les autres jours.

Monsieur Kalfon dit que ce n'est pas sérieux, et si sur chaque session il faut passer 1 heure, cela va s'éterniser.

Monsieur Vogel va accélérer un peu.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECLARE** les parcelles cadastrées section AM n° 19 (7355 m<sup>2</sup>), 40 (2382 m<sup>2</sup>), 352 (environ 1650 m<sup>2</sup>) et 353 (environ 65 m<sup>2</sup>) sises 26 bis-32 rue des Fabriques représentées sur le plan ci-annexé (contour rose) en état d'abandon manifeste.

**EN POURSUIT** l'expropriation au profit de la Ville de Melun sous la forme d'une procédure simplifiée telle que définie à l'article L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**APPROUVE** le dossier de Déclaration d'Utilité Publique simplifiée ci-annexé.

**DIT** que les modalités de mise à disposition au public du dossier de Déclaration d'Utilité Publique simplifiée seront les suivantes :

- Mise à disposition pendant au moins 30 jours du dossier : la mise à disposition est prévue du 18 décembre 2017 au 31 janvier 2018 au Service Planification Urbaine et Foncier, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30),
- Ouverture d'un registre permettant de consigner les éventuelles observations du public,
- Affichage d'une mention concernant cette mise à disposition sur les supports suivants : en Mairie, sur le terrain, sur le site internet de la Ville et sur les panneaux lumineux de la Ville.

**15 - ABATTOIRS DE MELUN SIS 154, RUE DES FRÈRES THIBAUT A DAMMARIE LES LYS, PARCELLES CADASTRÉES SECTION AL N° 28 ET 48. DÉCLASSEMENT RETROACTIF DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

*Il s'agit d'une régularisation. Il y eut un temps où la Ville était propriétaire d'abattoirs situés sur la commune de Dammarie lès Lys rue des frères Thibault. Le 26 juin 1974, la fermeture des abattoirs a été décidée. Les abattoirs ont donc été vendus et la cession de ce bien est intervenue en 1975 mais, à l'époque il n'avait pas été procédé au déclassement des abattoirs du domaine public. Or, ce cas n'est pas unique et par conséquent, une ordonnance du 19 avril 2017 permet le déclassement rétroactifs des biens qui e sont plus affectés à un service public ou à leur usage direct du public. Ce déclassement permettra au propriétaire actuel de céder l'assise des anciens abattoirs à l'EPIC. Il s'agit pour le conseil municipal de déclasser rétroactivement les parcelles qui constituent le bien immobilier sis 154 rue des Frères Thibault à Dammarie lès Lys.*

Madame Monville De Cecco fait remarquer que lorsqu'elle a lu l'extrait du registre du conseil pour les délibérations municipales de 1974, c'était quatre ans après sa naissance et elle fut très surprise de lire qu'à l'époque un abattoir était considéré comme un service public. La délibération porte justement là-dessus. Madame Monville De Cecco s'est demandé ce que l'on a perdu maintenant que ce sont des grandes entreprises agroalimentaires qui peuvent négocier de l'achat de viande en gros alors que nous les territoires, n'avons plus moyen de mettre en place des politiques de relocalisation de la production de ce qu'on mange parce qu'on n'a plus de filière de transformation, parce qu'on n'a plus d'abattoirs.... Cela fait rire les élus de la Majorité mais...

Monsieur Vogel dit qu'ils ne rigolent pas mais Madame Monville De Cecco a dit qu'il fallait faire plus vite, que ce n'était pas démocratique, et elle parle d'un truc qui n'a rien à voir avec le sujet. Monsieur Vogel lui demande donc de revenir au sujet.

Madame Monville De Cecco répond que dans la mesure où il s'agit de le déclasser, elle est pleinement dans le sujet. Il s'agit de faire en sorte qu'il soit déclassé en tant qu'ancien espace public.

Monsieur Vogel lui demande quelle est sa question.

Madame Monville De Cecco précise que c'est une remarque, comme elle l'a dit en prenant la parole.

Monsieur Vogel prend acte de la remarque, a entendu Madame Monville De Cecco et voudrait passer au vote maintenant. Il ne faut pas demander le tout et le contraire de tout, c'est le beurre et l'argent du beurre.

Madame Monville De Cecco ne peut pas laisser Monsieur Vogel dire ça, elle s'est tu mais il continue. Ce qui a été dit, c'est qu'il y a trop de délibérations et que les élus souhaitent pouvoir parler sur les délibérations et dire ce qu'ils en pensent, pas qu'il fallait réduire le débat parce qu'elle voit où il veut en venir.

Monsieur Vogel répond que Madame Monville De Cecco s'est exprimée sur chaque délibération, et que les élus écoutent même ses remarques. Elle est très bien traitée.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de déclasser rétroactivement les parcelles cadastrées section AL n°28 et 48, sises 154, rue des Frères Thibault à Dammarie les Lys.

## **16 - STRATEGIE URBAINE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - APPROBATION CONVENTION OPERATIONELLE POUR LE TRAITEMENT URBAIN ET SOCIAL D'ILOTS DEGRADES DU CENTRE VILLE DE MELUN**

*Pour ce point, les élus ont reçu un modificatif sur table. Il s'agit de lutter contre l'habitat indigne, en particulier en centre-ville où se trouvent les immeubles les plus anciens. Il ya eu plusieurs opérations visant à essayer d'éradiquer ou du moins de diminuer la part du logement indigne dans le centre-ville. Il y a d'abord eu une opération programmée d'amélioration de l'habitat en 1990, de 1990 à 1993, un Programme d'Intérêt Général en 1991 et 1992, une opération communale d'amélioration de l'habitat de 2000 à 2007, puis une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat à maîtrise d'ouvrage communal qui a été définie en 2010 sur le périmètre du centre-ville. Au cours des deux premières années de cette dernière opération, 33 dossiers ont fait l'objet d'une notification de subvention et en 2012 la convention avec l'opérateur retenu a été dénoncée par la Ville parce qu'on est maintenant arrivé sur du dur – soit les propriétaires ne veulent rien faire, soit les propriétaires n'ont pas les moyens. En outre, une bonne partie de ce qui concerne l'habitat est passé à la CAMVS. Une opération de restauration immobilière a été lancée pour le centre-ville, les conseillers municipaux l'ont approuvée et ont voté un certain nombre de listes d'immeubles concernés. Il y avait là une opération envisagée au départ sur l'îlot Notre Dame et sur un immeuble de la rue Gaillardon. En ce qui concerne l'îlot Notre Dame, cela n'aurait pu passer que sur des crédits de 2017 et il n'était pas possible de finaliser le dossier à temps. Il est donc proposé de se limiter au 15 rue Gaillardon et de lancer cette opération en autorisant le Maire à signer avec l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence Nationale de l'Habitat et la CAMVS une convention opérationnelle pour le traitement urbain et social*

*d'îlots dégradés du centre-ville. L'immeuble du 15 rue Gaillardon se remarque, ce n'est pas un immeuble très ancien mais il correspond à des besoins qui ne sont pas ceux d'un habitat convenable.*

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint, à signer, avec l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, L'Agence Nationale de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la convention opérationnelle pour le traitement urbain et social d'îlots dégradés du centre-ville de Melun, ou tout document s'y rapportant.

**17 - CESSION DU TERRAIN SIS ROUTE DE VOISENON - RUE EDOUARD BRANLY, PARCELLE CADASTREE SECTION AK 54 POUR PARTIE D'UNE SUPERFICIE DE 1400 M<sup>2</sup> ENVIRON  
AUTORISATION DE SIGNATURE  
PRINCIPE DE DÉCLASSEMENT DES TERRAINS**

*Il s'agit d'une parcelle sur laquelle se trouvent actuellement des garages inoccupés appartenant à la Ville de Melun. Ces garages étaient destinés jadis aux instituteurs qui occupaient les logements de fonction de l'école des Capucins. Une consultation a été lancée et la Ville a reçu deux offres. Là aussi, la Ville a souhaité ne pas utiliser la totalité de la constructibilité de cette parcelle. Il y a eu une offre émise par la société Le Foyer Rémois et une offre émise par la société DM IMMO. L'offre financière du Foyer Rémois était légèrement supérieure à celle de DM IMMO. C'est l'esquisse qui a été présentée qui a emporté la décision, même si la différence financière de 12 000 euros a compté aussi, le Foyer Rémois étant plus proche de ce que la Ville avait demandé.*

Monsieur Kalfon n'a rien à dire sur le destinataire, l'argumentaire a été satisfaisant, mais s'abstiendra parce qu'il ne veut pas vendre les bijoux de famille. Sans reprendre le débat, il trouve que c'est une forme de paresse intellectuelle et conceptuelle.

Madame Monville De Cecco revient sur la relance des abattoirs, la mise en place d'une filière locale de production de la viande par exemple, ce qui participerait du développement de notre Ville plutôt que de vendre tout ce qu'on a.

Monsieur Millet s'interroge sur la perspicacité de placer un abattoir à côté d'une école maternelle.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le choix du projet de la société Le Foyer Remois.

**AUTORISE** la cession de la parcelle AK n° 54 p d'une superficie de 1 400 m<sup>2</sup> environ, sises Route de Voisenon et Rue Edouard Branly à Melun à la société Le Foyer Remois, au prix de 362 000 euros.

**DECIDE** que cette cession sera formalisée, après la levée des conditions suspensives, par un acte authentique de vente, au profit de la société Le Foyer Remois, représentée par Monsieur Christophe Villers, gérant, ayant son siège au 8 rue Lanson, 51772 REIMS Cedex.

**DECIDE** de déclasser et de constater la désaffectation du terrain lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal.

**DESIGNE** Maître Pierre-Alain Le Gal, Notaire à Melun - 3 Place Chapu, en tant que notaire rédacteur de l'acte ou en tant que notaire associé dans le cas où les acquéreurs désigneraient leur propre notaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une promesse de vente, ainsi que tous documents se rapportant à cette promesse sous réserve que les parcelles objets de la vente aient préalablement fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à cet acte.

**AUTORISE** Le Foyer Remois à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ainsi qu'à réaliser les études de sol nécessaires sur le terrain décrit ci-dessus.

**PRECISE** que les frais de géomètre nécessaires à la division parcellaire seront à la charge de la Ville.

**PRECISE** que les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la société Le Foyer Remois.

## **18 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LE PRIF (PREVENTION RETRAITE ILE DE FRANCE)**

*Il s'agit de passer une convention de partenariat entre la Ville de Melun et le PRIF. Il s'agit de la Prévention Retraite Ile de France. C'est un groupement de coopération sociale et médico-sociale qui regroupe les trois principaux régimes de retraite opérant en Ile de France et qui proposent aux Collectivités des actions de prévention aux retraités afin de maintenir leur autonomie. Vous savez que la politique maintenant par rapport aux retraités elle celle d'une politique de l'autonomie, vous avez d'ailleurs vu que les Foyers Résidence sont devenus des Résidence Autonomie. Ces actions sont gratuites et ne coûteront rien à la Ville si ce n'est que de prêter des locaux pour que ces actions puissent être entreprises.*

*Dans un premier temps, nous interviendrons dans les deux Résidences Autonomie de la Ville, à savoir Yvonne de Gaulle et Blanche de Castille puis, ensuite, dans au moins un centre social de la Ville.*

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le PRIF, groupement de coopération sociale et médico-sociale regroupant les trois principaux régimes de retraite intervenant en Ile de France (CNAV, MSA, RSI), une convention de partenariat permettant, à titre gratuit, de développer des actions en faveur des retraités dans le cadre du bien vieillir et du maintien de l'autonomie.

## **19 - VERSEMENT D'UNE PARTIE DES SUBVENTIONS VOTÉES AU BP 2017 POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

*Il s'agit de la présentation du solde des subventions sur l'exercice 2018 au titre de la promotion, notamment, et de l'animation sportive. Vous avez la liste de l'ensemble des associations concernées. On a mis pour mémo sur quoi s'appuyaient ces attributions en concertation avec l'USM et les Présidents.*

*Il faut savoir que nous sommes actuellement sur le développement, entre autres, sur la poursuite de tout ce qui touche la mixité et nous sommes dans les prémices du développement du sport santé.*

*Notez que les clubs ont eu quelques très belles performances sur les mois de septembre/octobre dans leurs manifestations. Ils ont ramené plusieurs titres européens dans différentes disciplines et c'est tout à l'honneur des clubs qui les supportent.*

Madame Monville De Cecco trouve que tous les projets qui consistent à favoriser la mixité, c'est très bien. Il se trouve que jusqu'à l'année dernière, des clubs pratiquaient des entraînements différents pour les filles et pour les garçons ; et voudrait savoir si cela a disparu. Comme Madame Héritier vient de décéder, tout le monde a entendu parler de son travail et de ce qu'elle a démontré. Il y a encore des clubs à Melun qui font des entraînements différents pour les filles et pour les garçons. Est-ce que ça, c'est fini, car c'est tout de même énorme ?

Autre chose qui a attiré l'attention de Madame Monville De Cecco, ce sont les sommes qui ne sont pas très importantes en même temps et on a l'impression de chipoter pour des trucs. L'USM Sport Auto, il faut arrêter de subventionner le sport automobile, c'est totalement contradictoire avec ce vers quoi il faut aller.

C'est la mixité qui l'intéresse plus là.

Monsieur Boursin répond sur la mixité : très peu de clubs ne sont pas ouverts à la mixité, plutôt culturellement ou alors c'est masqué. A l'inverse, les entraînements conjoints ne peuvent pas se faire dans certaines disciplines. Le club est mixte mais on ne peut pas entraîner garçons et filles.

Madame Monville de Cecco dit que c'est le même entraînement. Ça l'embête de citer le club, et ne va pas le faire. Mais par exemple, il y a dans ce club pour les garçons deux fois par semaines deux heures et pour les filles une heure et demie et une seule fois.

Monsieur Boursin rétorque que sur ce sujet, ça évolue bien, voire même, ça s'est renversé dans certaines disciplines au grand détriment de la présence des garçons qui disent « pourquoi on nous a retiré un entraînement ? ». Il y a un effet masse tout bêtement, on ne peut pas entraîner plus de quarante personnes en même temps sur un gymnase, pas plus de tant sur un tatami, etc. Ca s'est très nettement corrigé. Monsieur Boursin est encore un petit peu en guerre sur l'introduction de la mixité dans certaines disciplines où il n'arrive pas à la faire

avancer.

S'agissant du sport auto, la question est à double entrée. D'abord, c'est le seul club de toute l'Île de France qui poursuit une activité des sports mécaniques. Derrière le sport mécanique, c'est tout le développement aussi de l'électrique et de toutes les nouvelles disciplines ; toutes les nouvelles technologies passent par des compétiteurs pour intégrer ensuite, pour la Ville, demain, l'évolution de cette haute technologie sur la compétition. Donc, bizarrement, si les élus n'accompagnaient pas la compétition de haut niveau et bien, demain, ils ne pourraient bénéficier des avancées technologiques, notamment en matière électrique. Quand Monsieur Boursin dit ça, c'est que sur la dernière quinzaine d'années, on a vu passer tous les karts de moteur thermique en moteur électrique. Aujourd'hui, les voitures commencent à entrer en Formule 1 avec des volumes qui sont électriques et ce sont ces technologies-là qui sont ensuite transportées et qui viennent sur le marché de Monsieur et Madame Tout-le-monde. C'est vrai que cela peut paraître contradictoire, indépendamment de ça, c'est une très belle discipline, un peu originale. Bien entendu, on a plus de thermique aujourd'hui que d'électrique, les voitures électriques arrivent, il y a eu un rassemblement extraordinaire sur le circuit kart qui appartient à l'UNSS, derrière Auchan, vous auriez vu les karts électriques qui étaient là rivaliser encore aujourd'hui avec les thermiques et on sait que dans les années qui viennent le thermique va disparaître complètement. Monsieur Boursin dit bien que derrière cette compétition qui peut paraître éloignée d'une approche « écolo » au sens noble du terme, c'est l'avancée technologique que l'on va récupérer derrière.

Monsieur Bourquard questionne la rédaction des textes. Pour l'USM Volley et l'USM Tennis, il est marqué « pour la compensation perte / objectifs CAMVS ». Monsieur Bourquard que ce n'est pas parce qu'ils ne l'ont pas atteint, la rédaction est bizarre !

Monsieur Boursin précise que c'est une rédaction un peu simplifiée : lorsque la CAMVS a retiré ses subventions, la Ville de Melun compensait les pertes de l'argent qui était versé par la Communauté. C'est en fait le différentiel qui est dans le contrat d'objectifs signé.

A la question des petites sommes, c'est parce qu'il s'agit du solde de fin d'année, une fois que l'on a vu les comptes, la Ville répartit les dernières subventions avec les clubs.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le versement des subventions suivantes sur les crédits votés à l'article 6574, du Budget Primitif 2017 ;

### **ANIMATION SPORTIVE**

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT en euros</b>	
USM Aïkido	500	Participation aux différentes manifestations
USM Basket Ball	1000	Projet pour favoriser la mixité
USM Boxe pieds Poings	1000	Projet pour favoriser la mixité
USM Boxe Anglaise	1000	Achat matériel

USM Boule	500	Organisation manifestations sportives
USM Danse	500	Gala pour 50 ans du club
USM Gymnastique	1000	Projet pour favoriser la mixité
USM Handball	1000	Organisation manifestations sportives
USM Joutes	2000	Organisation manifestations sportives
USM Judo	600	Participation aménagement dojo
USM Pétanque	500	Organisation manifestations sportives
USM Rugby	1000	Projet pour favoriser la mixité
USM Sport auto	600	Organisation manifestation sportive
USM Tennis de table	500	Organisation manifestations sportives
USM Fédéral	7500	Complément de subvention de fonctionnement

### **PROMOTION SPORTIVE**

USM Volley	13000	Compensation perte contrat objectif CAMVS
USM Tennis	10000	Compensation perte contrat objectif CAMVS
USM FEDERAL	10346	Organisation manifestations sportives
FOOTBALL Club Melun	2000	Obtention label formation citoyenneté - mixité
Melun Cyclisme Organisation	500	Podium au championnat du monde master contre la montre individuel 22 Km
Judo Club Almont	600	Achat matériel

## **20 - ACCORD ENTRE L'OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE "ORANGE" ET LA COMMUNE DE MELUN POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ RUE CAMILLE FLAMMARION - AUTORISATION DE SIGNATURE.**

*Monsieur Mellier va faire de mon mieux pour remplacer Renée Wojeik car il s'agit d'une délibération assez technique qui concerne l'accord entre l'Opérateur de téléphonie Orange et la Commune pour la mise en souterrain de réseaux Rue Camille Flammarion.*

*Dans cet accord, joint à la délibération, c'est la commune de Melun qui assurera la maîtrise d'ouvrage, prendra effet pour une durée de 18 mois maximum, le coût des travaux d'enfouissement, pour faire disparaître les réseaux aériens, c'est donc bon pour l'écologie, le coût total de ces travaux sont de 18 419 € à la charge de l'opérateur. La Ville fera les fouilles et se les fera rembourser ensuite par l'opérateur, c'est un mécanisme qui est prévu dans la convention. Il suffit juste d'approuver la convention.*

*Juste un point important de la convention, l'article 6 sur la propriété, il y est dit que « les installations et les équipements de communication seront propriété d'Orange qui, à ce titre, en assume l'exploitation et la maintenance », c'est très important.*

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le projet d'Accord entre la Commune de MELUN et l'opérateur de téléphonie ORANGE pour la mise en souterrain de réseaux de distribution publique d'électricité rue Camille Flammarion.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord ainsi que tous les documents s'y rattachant.

## **21 - PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE AMÉNAGEMENT GLOBAL DE L'ENTRÉE DES MEZEREAX SIGNATURE DE LA CONVENTION AUTORISANT TOUT DÉPÔT DE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME SUR LE PÉRIMÈTRE D'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT GLOBAL DE L'ENTRÉE DES MEZEREAX**

*Il s'agit là encore de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention autorisant tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme sur un périmètre d'opération d'aménagement global de l'entrée des Mézereaux. En fait, c'est tout à fait simple à résumer : vous savez tous autant que vous êtes que les Mézereaux sont encore dans le cadre du NPNRU 1 et qu'à ce titre, nous continuons les opérations d'aménagement, tout à l'heure notre collègue parlait des difficultés que nous avons sur la pollution sur Bouygues Immobilier mais nous sommes entrain de travailler dessus. Il y a aussi des consultations avec des promoteurs pour le lot n° 6, c'est-à-dire celui qui est positionné à la place de Oil France. Vous avez remarqué que nous avons tenu nos engagements, que nous avons pu faire disparaître cette énorme verrue qui était la station service. Là nous travaillons d'arche pied sur la nouvelle situation et avoir un nouvel opérateur rapidement qui soit en capacité de nous aider à respecter les engagements qui nous avons pris auprès des habitants.*

*S'agissant des quelques parcelles que vous avez sur le plan qui vous est joint, il s'agit d'associer les deux bailleurs sociaux à la Ville de Melun qui sont Trois Moulins Habitat et Vilogia, pour pouvoir signer une convention commune autorisant le Maire à porter les*

demandes d'autorisation d'urbanisme sur ce périmètre.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention d'aménagement ou toute convention s'y rapportant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur le périmètre de l'opération d'aménagement global de l'entrée des Mézereaux pour le compte de la Ville de Melun ou pour le compte des partenaires de l'opération.

## **22 - SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU ' CONTRAT DE VILLE ' AU TITRE DU BUDGET 2017**

*Il s'agit donc des trois dernières subventions qui vont être versées par la Ville de Melun dans le cadre de la Politique de la Ville, puisque tout cela va passer à l'Agglomération.*

*Pour la CSF, deux actions médiations sociale et accueil et formation adulte. C'est ce qui avait été demandé et accordé au mois de juin, 2 000 €.*

*Ensuite, une subvention de 4 500 € à la Compagnie 6 dimension. Là il s'agit d'une action qui concerne tous les élèves et avec eux tous leurs parents qui vont se rendre à l'Escale pour participer à des cours de danse qui vont leur être proposés.*

*Et ensuite, l'Association Coeurel, « au cœur du savoir », pour prévenir et éviter le décrochage scolaire.*

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le versement des subventions suivantes sur les crédits votés à l'article 6574 dans le cadre du Budget 2017 pour un montant total de 15 300 € :

<b>Porteur de l'action</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Subvention accordée</b>
C.S.F. (Confédération Syndicale des Familles)	Médiation sociale et accueil – Apprendre à lire et à écrire aux personnes qui ne sont jamais allées à l'école, ni dans leurs pays d'origine, ni en Français <i>Bénéficiaires : 13 adultes fréquentant l'association</i>	1 000 €
	Formation adulte – Apprentissage de bases - Apporter une aide et un soutien aux familles populaires des quartiers des Hauts de Melun dans leurs difficultés quotidiennes afin que celles-ci puissent s'intégrer et devenir des citoyens en pleine possession de leurs droits et de leurs devoirs <i>Bénéficiaires : environ 100 personnes</i>	1 000 €
Compagnie 6 <sup>ème</sup> dimension	A quoi tu dances - Permettre à tous les élèves de GS et CP ainsi que ceux de la classe ULIS (Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire) de l'élémentaire des Mézereaux ainsi	4 500 €

	qu'à leurs parents <i>Bénéficiaires : environ 300 enfants et leurs parents</i>	
Coeurel	Au cœur du savoir - Prévenir et éviter le décrochage scolaire en identifiant à temps les élèves en difficultés, pour ne pas dire en « souffrance » au collège et lycée. <i>Bénéficiaires : 40 jeunes</i>	8 800 €
<b>Total</b>		<b>15 300 €</b>

### 23 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

*Il s'agit du Rapport annuel relatif à la Politique de la Ville. On demande au Conseil Municipal de Melun d'émettre un avis.*

*L'an dernier, ce rapport avait été difficile, c'était la première année que les 3 villes mettaient ensemble tous leurs moyens. Ce rapport a été fait avec ce que les élus ont demandé l'an dernier, c'est-à-dire qu'il soit construit sur la base du Contrat de Ville avec une mise en avant du pilotage. C'est ce qui a été fait comme vous avez pu le constater en lisant ce rapport.*

*Je vais passer directement aux piliers de la Politique de la Ville en rappelant d'abord que la participation des habitants. Pour rappeler que sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine, il existe 5 Conseils Citoyens qui correspondent à 5 quartiers en géographie prioritaire de la Politique de la Ville.*

*L'année 2016 a été marquée par la mise en place des premières actions : les marchés exploratoires au Mée, la création d'un réseau de bénévoles pour les NAP à Dammarie les Lys et un diagnostic en marchant sur le parc de Spelthorne à Melun. Et de souligner, par ailleurs, que la CAMVS avec le soutien financier de l'Etat a mis en place le Fonds de participation qui a pour fonction principale d'aider les habitants à prendre de façon autonome des décisions dans leur quartier. Les petits projets concernés nécessitent un mode de fonctionnement souple et rapide auquel répond le FPH. Le FPH a contribué à l'organisation d'un goûter littéraire à Dammarie, une fête de quartier sur le quartier de Corbeil à Melun et la réalisation des fresques sur les immeubles des quartiers des Mézereaux à Melun.*

*Au total, les moyens financiers alloués par la CAMVS et la CGET au titre de l'année 2016 pour le déploiement des actions sont de 884 000 € sur les fonds propres de la CAMVS qui sont répartis ainsi :*

- 129 000 € pour le pilier Cohésion sociale,*
  - 755 000 € pour le pilier Emploi insertion et développement économique,*
- 1 283 000 € du CGET ont été répartis ainsi :*
- 508 000 € pour les pôles éducation,*
  - 44 000 € pour la santé,*
  - 30 500 € pour la parentalité,*
  - 102 500 € pour la culture,*
  - 241 000 € pour le lien social.*

*Le détail des actions est collecté dans les annexes.*

*Le premier pilier de ce Contrat de Ville concerne le volet éducation. Il comprend trois orientations définies par le Contrat de Ville :*

- Organiser la convergence entre les acteurs et les chefs du territoire communautaire,
- Favoriser la réussite éducative des élèves résidants dans les quartiers prioritaires dès le plus jeune âge, tout au long de leur scolarité,
- Pérenniser les actions d'accompagnement à la parentalité et renforcer les liens entre l'école et les parents.

Pour répondre à ces orientations, 28 actions ont été déployées en 2016, portées par différents opérateurs associatifs, institutionnels et les établissements scolaires. Une enveloppe de 40 500 € a été allouée par la CAMVS à laquelle viennent s'ajouter les crédits du CGET à hauteur de 477 000 €.

Pour le volet santé, quatre orientations stratégiques ont été privilégiées :

- Structurer et rendre plus lisible le réseau des professionnels et acteurs de santé de façon à fluidifier les parcours de santé des populations,
- Améliorer l'accès aux droits et aux soins des habitants des quartiers prioritaires,
- Pérenniser et intensifier les actions en matière de prévention de la santé et permettre à chacun de vivre dans un environnement de qualité.

Ainsi, 15 actions ont été déployées en 2016 portées par différents opérateurs.

Une enveloppe de 31 186 € a été allouée par la CAMVS à laquelle viennent s'ajouter les crédits du CGET à hauteur de 53 500 € et de 38 500 € pour l'Agence Régionale de Santé.

Pour le volet sport et culture, trois orientations ont été définies dans le Contrat de Ville :

- Promouvoir une vision communautaire de l'offre culturelle prenant en compte les quartiers de la Politique de la Ville,
- Soutenir les actions visant à soutenir l'accessibilité de l'offre culturelle du territoire,
- Favoriser le développement de la pratique du sport sur les territoires de la Politique de la Ville.

Pour répondre à ces 3 axes, 134 actions ont été déployées en 2016, portées par les associations, les institutions et les établissements scolaires.

Une enveloppe de 16 000 € a été allouée par la CAMVS à laquelle vient s'ajouter celle du CGET à hauteur de 118 000 €.

Le volet prévention de la délinquance. Quatre orientations ont été définies :

- Assurer un partage d'outils et d'informations à travers le plein investissement du CISPD comme organe de pilotage.
- Prévenir le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance
- Renforcer les actions de prévention de violences faites aux femmes et des violences intra-familiales
- Améliorer l'accès au droit sur le territoire.

Pour répondre à ces axes d'intervention, 6 actions ont été déployées en 2016.

Le pilier emploi insertion et développement économique. Ce pilier s'est structuré autour de 4 orientations.

Pour la conclusion, c'est le pilier renouvellement urbain et c'est Brigitte qui pourrait vous en dire deux mots.

Ce que Monsieur Rodriguez voudrait dire, c'est sur l'utilisation de la DSU pour Melun, un coût total global de fonctionnement de 15 000 000 € investis sur le territoire, que ce soit pour les crèches, les haltes-garderies, les centres sociaux, les gymnases et les stades. Là-dessus, il est resté à la charge de la commune 2 380 766 €.

Monsieur Bourquard indique avoir effectivement lu en entier, dans le détail, ce rapport, ce qui ne l'empêche pas d'écouter respectueusement ses collègues quand ils s'expriment, et dedans il

y a un certain nombre de choses.

Déjà sur la forme, il y a trop de tableaux qui ne sont pas lisibles. Dans un rapport il faut que l'on puisse le lire, sinon ce n'est pas un rapport. Il y a donc une vingtaine de tableaux trop petits ou mal scannés et les élus ne peuvent pas les lire.

Sur le contenu, ce que l'on demande aux conseillers municipaux, c'est de voir si effectivement l'action correspond au Contrat de Ville qui a été signé. Dans l'ensemble, globalement, Monsieur Bourquard a relu le Contrat de Ville. Dedans, il a vu un certain nombre de choses et en particulier des expérimentations qui sont intéressantes et la question que Monsieur Bourquard se pose, c'est : est-ce qu'effectivement, ces expérimentations vont aller plus loin ? Effectivement, le Mée expérimente des ouvertures en soirée, principalement destinées à la jeunesse d'après ce que j'ai pu comprendre. Est-ce que les autres villes se sont emparées de cette expérimentation et de la mettre en œuvre ? C'est une chose qui est à voir.

L'autre point qui paraît très important et tout le monde connaît l'attachement de Monsieur Bourquard à la maternelle, est l'importance des ATSEM. Là-dessus, Monsieur Bourquard pense que, au moins sur les écoles des quartiers de la Politique de la Ville, nous devrions pouvoir aboutir à ce qu'il y ait un ATSEM par classe et que ces ATSEM soient spécifiquement formés à ce que l'on appelle la socialisation du petit enfant. Tous les chercheurs vous le disent, en pédagogie en neurosciences, la socialisation se fait à l'âge de la maternelle. Si on veut éviter plus tard des gens mal socialisés, c'est à ce moment-là qu'il faut mettre des moyens financiers. Donc, là-dedans, Monsieur Bourquard s'est dit que c'est bien, il va falloir aller plus loin encore là-dessus. Ce sont des éléments qu'il a repérés.

Il y a aussi des éléments qui vont venir en complément. Ainsi, cet été, le Préfet a validé le Plan Régional Santé Environnement. Il l'a publié courant du mois d'octobre. Il y a dedans un volet santé et dans ce Plan Régional Santé Environnement, il y a beaucoup d'actions qui concernent les quartiers en Politique de la Ville, à la fois sur la qualité de l'air mais aussi de l'environnement, sur la qualité de l'habitat et de beaucoup de choses comme ça. Donc, il serait bon d'interfacer les deux.

Ensuite, il ya beaucoup de choses, énormément de choses, ce n'est plus un pilier, ce sont des colonnes d'Hercule, sur l'aspect économique. Là-dessus, Monsieur Bourquard a beaucoup de craintes car ça fait tellement longtemps qu'on en parle de ces aspects économiques, autant dans le reste il a vu des choses sympathiques, autant là il n'y a pas grande originalité. Monsieur Bourquard n'a pas non plus de grandes solutions à apporter car ce n'est pas son domaine de compétences mais il a vécu le DSQ et tous ces machins et voit que l'on est encore dans les mêmes choses et, attendait là un peu plus.

Monsieur Rodriguez répond que les expérimentations, ça a bien fonctionné au Mée et à Dammarie ; ça a été plus compliqué à Melun parce que le territoire est beaucoup plus grand, on a eu des difficultés.

Juste pour répondre pour la Santé Environnement, la première réunion sur la qualité de l'air dans les établissements s'est déjà tenue. Tout le processus est déjà en route pour le fonctionnement et pour qu'on puisse trouver tout ce qui va avec. Il y aura un nouveau fonctionnement ensuite, pas pour l'an prochain car la Ville est un peu en retard. Dans le fonctionnement, il y aura une action et plusieurs opérateurs pour qu'il n'y ait plus cette diffusion un peu perdue avec un acteur principal qui va booster un peu tous les autres, ce qui permettra aux petites associations de continuer à faire ce qu'elles font. Elles ne disparaîtront pas, c'est un peu l'objectif.

Madame Monville De Cecco va intervenir très rapidement et pour compléter ce que disait Claude, c'est vrai qu'il n'y a rien du tout dans le volet éducation sur l'éducation à l'environnement. Le lien que fait Claude, très justement entre santé et environnement qui

devient quelque chose de très important en particulier dans les quartiers populaires qui sont souvent situés à la périphérie et donc à côté de voies autoroutières importantes, c'est dommage que cela n'apparaissent pas.

Sur la lutte contre les discriminations, par exemple, en pratique cela représente 11 000 €. C'est très souvent dit dans le dossier, à la fois de la part de la Ville mais aussi de la part des prescriptions de l'Etat et des financeurs, mais pourtant, à la fin on se rend compte que cela ne représente que 11 000 €. C'est donc très peu. Madame Monville De Cecco imagine que c'est transversal.

Autre chose, quand on fait un rapport dans lequel on insiste sur l'égalité femmes / hommes, c'est dommage de ne pas parler des habitantes et des habitants mais de parler seulement des habitants.

Monsieur Rodriguez ajoute un dernier mot sur la lisibilité des tableaux que les élus de la Majorité ont constaté eux-mêmes : sur l'écran ça se lit bien, mais dès qu'on l'imprime c'est difficile.

Madame Monville De Cecco trouve que même sur l'écran c'est difficile.

Monsieur Rodriguez est arrivé à le lire sur l'écran.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le Rapport annuel relatif à la Politique de la Ville, ci-annexé, portant sur l'exercice 2016.

**PRECISE** que ce rapport présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la Politique de la Ville et des objectifs particuliers énoncés par le Contrat de Ville et retrace les actions phares menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et par les Communes, au titre de leurs compétences respectives.

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).

## **24 - APPLICATION DU TARIF 1 AUX ELEVES TRES MERITANTS INTEGRES DANS LE CURSUS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU C3 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE MELUN**

*Il s'agit de l'application du tarif 1 aux élèves très méritants intégrés dans le cursus d'enseignement de niveau C3 du Conservatoire de Musique et de Danse de Melun. Actuellement, on a deux tarifs : tarif 1 pour le Mée, Vaux le Pénil et Melun et pour tous les autres c'est tarif 2 avec une énorme différence. Le tarif 1 est à 329 € pour l'année et le tarif 2 à 1 349 €.*

*Des difficultés financières ont été rencontrées par des familles du territoire non conventionné et ont conduit certaines d'entre elles à abandonner l'inscription de leurs enfants. Pour la petite histoire, certains étaient au Conservatoire depuis plus de 8 ans et y ont fait tout leur*

*cursus et étaient arrivés au niveau C3 qui était le maximum.*

*Les conséquences pour le Conservatoire sont doubles. La qualité du niveau d'enseignement dispensé par les professeurs tout au long du cursus, l'investissement et le maintien du haut niveau dans certaines disciplines se trouvent compromis par la fuite des élèves vers d'autres conservatoires plus abordables financièrement. Le Conservatoire de Melun ambitionne, et on avait voté là-dessus, de reconquérir son classement de « conservatoire à rayonnement intercommunal », voire départemental. Cette catégorisation dépend du niveau des élèves et du nombre des élèves dans différentes disciplines, notamment en 3ème cycle.*

*Afin de présenter au Ministère de la Culture et de la Communication un niveau d'enseignement répondant aux critères à la demande de classement de conservatoire à rayonnement intercommunal ou, mieux, à rayonnement départemental, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'application tarifaire de tarif 1, des villes conventionnées, moins onéreux, pour quelques élèves très méritants, j'insiste sur le « très méritant », et sous réserve d'avis particulièrement motivés de leurs professeurs et du Directeur pédagogique du Conservatoire. Il ne s'agit pas de dire « un tel est méritant », il faut un avis vraiment motivé du professeur.*

*Madame Ravier voudrait juste ajouter que cela ne concernerait, d'après les sondages, qu'un peu moins de 10 élèves, 10 serait le maximum. Puisque j'ai la parole, je la garde, pour une fois. D'autre part, nous sommes arrivés à 1 000 élèves inscrits au Conservatoire cette année. Et pour faire plaisir à Madame Monville De Cecco, sur Melun 622 élèves, dont 394 filles et 228 garçons.*

Madame Monville De Cecco n'est pas pour la déqualification des garçons. D'ailleurs, c'est un vrai problème : les garçons se désengagent des études supérieures et c'est un vrai souci. Attention, l'égalité c'est pour tout le monde.

Monsieur Bourquard n'est pas d'accord avec une tarification au mérite. Cela est impossible dans une République ! Tarification au mérite, ça veut dire quoi ? Comment juge-t-on du mérite ? Moi, je suis musicien, je fais de la musique et je suis mauvais.

Monsieur Vogel répond que Monsieur Bourquard n'est pas méritant, il n'est pas concerné par le sujet !

Monsieur Bourquard souhaite expliquer sa réflexion. Si effectivement il prend le critère des professeurs d'enseignement de musique, il est mauvais donc il n'est pas un élève méritant. Par contre, selon les critères du Département de Seine et Marne, quand il finance les écoles de musique et qu'il juge du critère des musiciens qui jouent de la musique devant un public, alors là, Monsieur Bourquard devient méritant (si vous voulez m'écouter, le 5 décembre à Saint Pierre du Perray, un peu de pub !). Donc, cela veut dire que la notion de mérite n'est pas mesurable. D'autre part, Monsieur Bourquard rappelle la proposition de l'application du quotient familial pour l'école de musique. Une étude est en cours dans les services qui vise justement à qualifier les catégories sociales qui fréquentent le Conservatoire. Le problème que l'on a rencontré, s'il y avait l'application du quotient familial, ce problème disparaît, puisqu'effectivement les gens qui n'auront pas beaucoup de moyens paieraient moins cher que ceux qui ont beaucoup de moyens.

Adopté par 2 voix contre et 31 voix pour, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** l'application tarifaire des villes conventionnées (Tarif 1) aux élèves « très méritants », intégrés dans le cursus d'enseignement de niveau C3 du Conservatoire de

Musique et de Danse de Melun, après avis particulièrement motivé de leurs professeurs et du Directeur pédagogique et artistique.

**25 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE RAPPORT ADOPTÉ PAR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2017 CONCERNANT L'ÉVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFÉRÉES SUITE AU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

*Monsieur Vogel demande à Monsieur Mellier de présenter la délibération 25, la 29 enchaînée.*

*Cette délibération concerne le transfert des zones d'activité des communes à la Communauté. Il s'agit quant même de 11 zones d'activités, c'est le plus gros transfert qui aura été effectué dans ce mandat. Il s'agit d'approuver la convention de transfert qui prévoit, bien entendu, une diminution des attributions de compensation desdites communes. Vous avez les charges de fonctionnement, de renouvellement, en tout il y en a pour 269 000 €. Il faut donc que toutes les communes de la Communauté se prononcent, même si elles n'ont pas elles-mêmes, de transfert de zone, ce qui est le cas de Melun, mais il faut se prononcer et approuver le contenu du rapport de CLETC que vous avez eu et donner un avis favorable, bien entendu, pour avoir la majorité requise.*

Madame Monville De Cecco veut juste dire que tout ce qui participe du renforcement de la Communauté d'Agglomération participe aussi du dessaisissement de la vie démocratique des citoyens qui ne savent pas très bien ce qui s'y passe, dans cette Communauté d'Agglomération, qui ne choisissent pas non plus ce qui s'y passe. Par conséquent, pour être cohérents avec ce qu'ils ont toujours dit, les élus du Groupe Opposition voteront contre cette délibération. D'autant plus que la politique économique, comme Madame Monville De Cecco l'a dit tout à l'heure et qui a fait beaucoup rire, serait de relocaliser l'activité économique et développer localement une économie autour des atouts que l'on a localement. Qui est mieux placé que les citoyens d'une ville pour la porter ? Et là, la décision s'éloigne davantage d'eux.

Adopté par 2 voix contre, 26 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le contenu du rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 27 septembre 2017 qui a trait au transfert des charges nettes transférées au titre de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de l'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » vers la CAMVS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**EMET** un avis favorable à ce rapport.

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

## **26 - ADOPTION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU TITRE DES TRANSFERTS DE L'UNIVERSITE INTER-AGES ET DE LA PROMOTION DU TOURISME SUITE A LA METHODE DEROGATOIRE RETENUE**

*Il s'agit de la délibération relative à l'attribution de la compensation au titre des transferts de l'UIA et de la Promotion Tourisme avec la méthode dérogatoire. Les transferts ont déjà été approuvés avec les montants. Suite au CLETC, on a le montant définitif des charges transférées.*

*Pour est-ce une procédure dérogatoire ? Parce pour les 2 transferts, que ce soit pour l'Université Inter-Ages ou le Tourisme, les attributions de compensation ne resteront pas les mêmes en 2017 et en 2018.*

*Pour le Tourisme, c'est simple, c'est la taxe de séjour que l'on continue de percevoir en 2017, pour cela on a une attribution de compensation qui est diminuée plus fortement (on a gardé la recette, on ne l'a pas transférée à la Communauté). Par contre, en 2018, c'est l'inverse, c'est pour ça que vous voyez sur le tableau que notre attribution de compensation sera diminuée par rapport à 2017.*

*Pour l'Université Inter-Ages, c'est le même principe, c'est le problème de l'activité piscine qui existait à l'UIA (bébés nageurs, remise en forme, etc.) pour laquelle il a une perte de recette du fait de l'inactivité de la piscine mais qui, par contre, sera remise en 2018.*

*Ce qui vous est demandé, c'est d'approuver ces attributions de compensation qui concernent directement Melun et voir que pour Melun en 2017 le montant de l'attribution de compensation sera de 6 410 733 € qui resteront notre attribution. Je rappelle que nous sommes partis de 8 000 000 €, ce qui veut dire que l'on a beaucoup transféré, Monsieur le Maire, ce qui est très bien, n'en déplaise à Bénédicte, j'en suis désolé, mais ce qui est très bien pour le coefficient d'intégration fiscale de la Communauté, ce qui est très bien aussi pour l'intégration communautaire parce que l'Université Inter-Ages, quand on voit sa fréquentation, elle est visiblement d'intérêt communautaire. Quant au tourisme, n'en parlons même pas, ça va de soit que c'est d'intérêt communautaire.*

*Ensuite on notifiera tout ça à la Communauté, sachant que pour que ce soit valide il faut, bien entendu, que notre Conseil se prononce favorablement.*

Monsieur Bourquard a une question : s'il a bien compris, c'est une délibération supplémentaire ?

Monsieur Mellier répond que c'est absolument ça.

Monsieur Bourquard trouve intéressante la vision de la démocratie autorisant la Majorité à inscrire systématiquement ses délibérations supplémentaires mais ne jamais prévoir de proposer les délibérations issues du travail de l'Opposition. C'est un peu dommage, on aurait pu faire la 30ème, ça ne coûtait pas grand-chose, juste de voter contre si les élus de la Majorité voulaient voter contre.

Mais Monsieur Bourquard dit attention : nous sommes dans une dérive où la démocratie n'existe plus, c'est une idée du temps, c'est une idée du pouvoir central en France de faire abandon de démocratie et ça c'est extrêmement néfaste à l'image de la politique, parce que la politique ça doit être le temps du débat et le temps du débat sur tous les points. Il n'y a pas moins de légitimité à ce que ce soit lui ou n'importe lequel des conseillers qui fasse des délibérations. Il n'y a pas moins d'intérêt pour le citoyen qu'une délibération proposée par la Majorité ou par l'Opposition, aux élus d'en juger ensuite mais sur le principe-même de l'intérêt du travail d'un Elu, tous doivent avoir la même légitimité, sinon ça ne sert à rien de

faire des élections, sinon ça veut dire que nous transférons systématiquement le débat et l'intelligence collective à certains et que nous en privons les autres. Et c'est là où Monsieur Bourquard dit attention à la dérive, nous risquons d'abandonner notre démocratie.

Monsieur Mellier ne veut pas faire le débat sur la démocratie à 23h50 alors qu'il est très passionnant et que Claude Bourquard a raison de poser cette question. Monsieur Mellier pense assez bien connaître tous ceux qui sont autour de la table, il n'a pas vu de gens qui ne soient pas démocrates et qui ne veuillent pas débattre. Le problème c'est la méthode pour le faire, ce n'est pas le fond.

Là, il s'agit d'une délibération importante parce qu'il fallait la prendre avant que le Conseil Communautaire, qui va délibérer, lui, après. Tel que c'était prévu au départ, nous avons inscrit cette question au 21 décembre. Mais au 21 décembre, ça ne collait pas à la cohérence entre la Communauté qui aurait adopté cette question avant que le Conseil Municipal de Melun ne se soit prononcé. C'est donc au contraire très démocratique que le Conseil Municipal de Melun se prononce avant que la Communauté d'Agglomération n'arrête les attributions de compensation. C'est même légal, comme le dit très justement notre nouveau DGS et il a raison.

Adopté par 2 voix contre et 31 voix pour, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la baisse des montants définitifs des attributions de compensations prévus dans le rapport de la CLETC du 13 juin 2017 au titre du transfert de l'Université Inter-Ages et de la « Promotion du tourisme » comme suit :

	2017	2018
Université Inter-Ages	- 270 669 €	- 219 299 €
Promotion du Tourisme	- 310 922 €	- 283 076 €

**PRECISE** que compte tenu de ces éléments l'attribution de compensation de la Ville de Melun (hors nouveaux transferts à venir) est fixée à 6 410 733.28 € pour 2017 et 6 489 949.28 € pour 2018.

**DIT** que la présente délibération concordante fixant les attributions de compensation définitives sur l'évaluation des charges nettes transférées, sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

## **27 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES MARCHES FORAINS - SOCIETE LOMBARD ET GUERIN - ANNEE 2016**

*Madame Stentelaire a demandé à Madame Tixier de simplement faire prendre acte du rapport annuel du délégataire du Service Public des Marchés Forains. Il s'agit de la Société Lombard et Guérin, pour l'année 2016.*

*Vous avez pu constater au niveau des résultats d'exercice que le résultat de l'année 2016 est positif pour Lombard et Guérin. Il est de 19 874 €. La redevance versée à la Ville de Melun pour l'année 2016 s'est élevée à la somme de 121 534 € ; elle est légèrement inférieure à*

*l'année précédente mais c'est normal. En effet, il y a eu les 2 jours d'inondations qui ont fait 2 jours de moins de marchés.*

*Sinon, rien de spécifique, vous avez de toute façon reçu le rapport en totalité via internet.*

Monsieur Bourquard dit que l'avantage des trains qui ne marchent pas, c'est qu'ils permettent de lire les rapports ! Monsieur Bourquard a vu que le délégataire réclamait une augmentation des tarifs. Est-ce qu'une telle augmentation des tarifs serait en cohérence avec les autres marchés locaux ?

Madame Tixier rappelle que l'augmentation des tarifs ne peut pas se faire comme ça, juste en posant la question. Il faut la soumettre et ça fait l'objet d'une réflexion. En faisant un peu de benchmark autour de ce qui se passe ailleurs, qui paraît une bonne théorie, une belle pratique d'ailleurs. Il faut savoir que c'est vrai que les tarifs ont toujours été à peu près constants depuis quelques temps. Personnellement, si on lui demandait son avis, mais n'ayant pas cette délégation sur ce mandat-là, Madame Tixier serait un peu timide parce qu'elle pense que le marché de Melun est un très beau marché. Nous avons encore la chance d'avoir de très beaux professionnels, d'excellente qualité et qu'il ne faut pas essayer de risquer de le déséquilibrer. Déjà que la difficulté de ce marché le mercredi est notable pour beaucoup de commerçants, donc, personnellement, encore une fois, si on lui demandait son avis, Madame Tixier serait tout à fait timorée par rapport à cette augmentation.

Monsieur Bourquard répond que c'est un peu particulier. Sur le marché Gaillardon, l'installation commence à 2h30 du matin. C'est quand même extrêmement tôt.

Madame Tixier le confirme et pour les halles, ils viennent directement de Rungis. C'est pour ça qu'on a des produits frais et c'est pour ça que l'on y est très attaché et qu'il faut que l'on y aille tous au marché ! Nous sommes quelques fidèles !

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du rapport d'activité et du compte-rendu financier de l'année 2016 produit par la société LOMBARD et GUERIN.

**DIT** que ce document est à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et règles en vigueur.

## **28 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA VILLE DE MELUN - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.12**

*Il s'agit juste de faire une petite transformation sur le règlement intérieur. C'est sur le Règlement de fonctionnement des Etablissements d'accueil qui est fait à destination des crèches.*

*Le but est juste de changer une petite mention concernant le congé maternité de la maman qui stipule que, à partir du moment où elle entre dans son congé maternité, on n'accepte plus ses enfants précédents dans une structure. L'accueil pourra se faire de façon modulée mais on ne*

*pourra plus accueillir l'enfant à partir du moment où elle est en congé maternité.*

Madame Monville De Cecco demande pourquoi.

Madame Vernin explique que c'est pour des raisons de place. Ce qui se faisait avant, c'est qu'on accueillait l'enfant jusqu'à l'accouchement, puis on laissait à la maman une semaine ou deux, le temps qu'elle se remette, de façon à ce qu'elle puisse récupérer ses enfants précédents.

Il y a eu quelques soucis, la Ville a été accusée par les parents de discrimination, qui ont même menacé d'aller voir le Médiateur de la République. Ainsi, pour simplifier les choses, à partir du moment où la date du début de congé maternité de la maman est connue, on n'accepte plus l'enfant et ça permet de libérer la place pour d'autres parents qui attendent désespérément une place. Il y a à peu près 250 familles qui sont en attente d'une place.

Adopté par 1 voix contre, 29 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la modification du Règlement de Fonctionnement des Etablissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Melun.

## **29 - PERSONNEL TERRITORIAL - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il y a des créations et des suppressions d'emplois. Il n'y a que la création d'un emploi de Contrôleur de gestion qui est un nouvel emploi. Pour le reste, il s'agit de réussites à des concours et il faut créer les emplois correspondants ou des emplois aidés transformés en CDD.

Ce qui vous est proposé est la création, à temps complet, d'un emploi d'Attaché Territorial (Contrôleur de gestion), d'un emploi de Technicien principal de 1ère classe, de 6 emplois d'Agent technique (contrats aidés).

Le Conseil Municipal est également appelé à supprimer un emploi d'Agent technique principal de 2ème classe et un emploi d'Agent de maîtrise principal (départs en retraite).

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de créer les emplois suivants à temps complet au tableau des effectifs :

- Un emploi d'Attaché Territorial qui sera pourvu par signature d'un contrat à durée déterminée de 3 ans en vertu des dispositions de l'article de l'article 3-3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La personne recrutée, titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion, occupera les fonctions de Contrôleur de gestion et sa rémunération mensuelle sera basée sur le grade d'Attaché Territorial 6<sup>ème</sup> échelon, IM 505-IB 600 ;
- Un emploi de Technicien principal de 1ère classe ;
- Six emplois d'Adjoint Technique.

**DECIDE** de supprimer les emplois suivants au Tableau des Effectifs à la suite de départ en retraite :

- Un emploi d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Un emploi d'Agent de Maîtrise principal.

**INDIQUE** que le Tableau des Effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2017, chapitre 012.

*Monsieur le Maire invite ceux qui en ont encore le courage à boire du Beaujolais nouveau dans la petite salle.*

*Madame Monville de Cecco fait remarquer qu'il fait froid dans cette salle, en particulier quand on est assis là où nous sommes assis parce que la porte est ouverte. Or, la porte vous ne pouvez pas la fermer parce que ce n'est pas légal. Par contre, vous pourriez mettre un rideau, il me semble que ça ce fait, de façon à ce que l'on ne soit pas sans cesse dans le courant d'air comme on l'est maintenant.*

**Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h10**